



AIGLE 1853 

**DÉCLARATION
DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
2024**

ÉDITO

LAËTITIA RAMBAUD

Global VP Brand & RSE



2024 symbolise le renouvellement d'une phase de trois ans de notre comité de mission. Une équipe réorganisée et un nouveau mandat nous permettront de travailler sur nos sujets en profondeur. Une ère prometteuse s'ouvre à nous, marquée par une ambition renforcée et des engagements toujours plus ancrés.

Depuis ses débuts, AIGLE partage des expériences uniques avec celles et ceux qui chérissent la vie au grand air. Fidèle à ce lien privilégié avec la nature, notre Maison continue de s'appuyer sur des équipes passionnées pour porter haut son programme de Responsabilité Sociale et Environnementale : Aigle for tomorrow.

Une année 2024, dans la continuité du travail initié sur nos trois piliers : Product, Planet et People : accélération des audits de nos usines, acquisition de la certification ISO 50 001 et mise en place de la formation manager « Leader for tomorrow ». Autant d'avancées dont nous sommes fiers.

Avec ces bases solides, nous regardons l'avenir avec confiance et ambition. AIGLE s'engage à poursuivre son cheminement responsable, tout en innovant et en répondant aux défis de demain. Ensemble, avec nos équipes, nos partenaires et notre Comité de Mission, nous bâtissons un avenir en accord avec nos valeurs et notre vision.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

6 **PRÉSENTATION DE LA MARQUE**

10 **NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES**

16 **MATRICE DE MATÉRIALITÉ,
ANALYSE DES RISQUES
ET INDICATEURS ASSOCIÉS**

24 **01. PRODUCT**

25 Notre offre de produits
Aigle for tomorrow

30 Notre politique qualité

30 Nos fournisseurs

32 Le développement de
nouveaux usages circulaires

34 **02. PLANET**

35 Nos actions pour limiter
le changement climatique

39 Notre gestion des déchets

40 Notre gestion de l'eau

40 Pollution de l'air

41 Le soutien à des associations
en faveur de la biodiversité

42 **03. PEOPLE**

43 Le dialogue social

44 Le développement
des compétences
et la formation

46 L'inclusion et la diversité

48 La santé et la sécurité
de nos collaborateurs

49 Solidarité à travers nos dons

50 **NOTE MÉTHODOLOGIQUE**

54 **REMERCIEMENTS**

56 **RAPPORT OTI**



PRÉSENTATION DE LA MARQUE



Créée en 1853 par Hiram Hutchinson, Aigle perpétue un savoir-faire unique, incarné par la fabrication Made in France des bottes iconiques confectionnées en partie à base de caoutchouc naturel. Vêtements, chaussures comme accessoires sont pensés pour la vie quotidienne : des créations qui allient style et fonction, dans l'air du temps et pour tous les temps.

Devenue société à mission en 2020, Aigle a pour ambition de se développer de manière vertueuse, en défendant

le savoir-faire français et notamment le métier de Maître bottier¹, en proposant des pièces créées pour durer et en inscrivant la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de sa stratégie.

Notre raison d'être : permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas.

LES VALEURS DE AIGLE

ESPRIT PIONNIER

Notre héritage français se mêle à l'esprit pionnier de notre fondateur - l'Américain visionnaire Hutchinson. En 2020, nous nous sommes lancé le défi de devenir une société à mission. Nous osons développer des concepts disruptifs et recherchons toujours des matériaux innovants afin de créer des produits d'exception qui allient style et fonction.

TOUS ENGAGÉS

Pleinement conscients qu'il n'y a pas de planète B, nous agissons véritablement pour l'environnement. Nous savons que nos actions d'aujourd'hui auront un impact sur les générations futures. Nous nous engageons à faire mieux pour celles-ci, pour la planète et pour nos produits. La durabilité nous guide dans chacun de nos pas.

VISION POSITIVE

Parce que la vie est trop courte, Aigle incite ses clients à profiter de chaque instant. Nous souhaitons partager notre énergie et notre positivité à toute épreuve ! Nous sommes hédonistes, nous célébrons le pouvoir de la nature avec humilité, nous essayons de toujours parler à nos consommateurs avec de l'esprit et un sens de l'humour bien à nous. Vivre pleinement, explorer, respirer et se redécouvrir au contact de la nature, c'est ce que nous souhaitons à nos consommateurs et nous les y encourageons en les protégeant par tous les temps !

SAVOIR-FAIRE

Nous sommes fiers de notre acte fondateur et de notre savoir-faire français plus que centenaire. Cet artisanat incroyable permet de créer des produits durables pour une vie entière d'aventures ! La beauté artisanale, la tradition et l'innovation, et une touche d'élégance à la française - « un certain je ne sais quoi » - font l'originalité de Aigle. Nous valorisons le travail de nos Maîtres bottiers et de nos designers pour créer des collections et des produits toujours plus qualitatifs et uniques pour nos consommateurs.

UNIS ET SOLIDAIRES

Unis autour de notre mission d'entreprise et de l'objectif commun de satisfaire nos clients, nous nous challengeons, nous nous entraînons et nous enrichissons les uns les autres. Nous sommes convaincus qu'en s'acceptant, en se respectant et en s'écoutant, la famille Aigle sera plus forte.

¹ Personne formée à l'assemblage de toutes les parties de la botte.



LA DIRECTION ARTISTIQUE

Depuis octobre 2020, le trio d'Études Studio composé d'Aurélien Arbet, Jérémie Égry et José Lamali a été nommé à la tête des collections de Aigle. Leur vision audacieuse et innovante rencontre le savoir-faire patrimonial centenaire et engagé de Aigle.

À la fois marque de mode, label créatif, maison d'édition, Études Studio a multiplié les projets depuis sa création en 2012 à Paris. Curiosité pour les nouveaux modèles de

vie urbaine, intérêt prononcé pour le Made in France, désir d'une mode axée sur l'essentiel en accord avec la nature : autant de valeurs partagées par Aigle, Aurélien, Jérémie et José.

Pour la troisième fois de son histoire, Aigle a présenté sa collection capsule Printemps-Été 2025 pendant le Calendrier Officiel de la Paris Fashion Week en septembre 2024 au musée du Quai Branly.

LES FAITS MARQUANTS DE 2024

DÉVELOPPEMENT DE NOTRE COLLECTION T-KIT, qui réinvente la garde-robe avec une gamme modulable, permettant le renouvellement du vestiaire et la longévité des produits.



Le renouvellement de la certification ORIGINE FRANCE GARANTIE pour nos bottes Made In France.



PROJET D'UPCYCLING AVEC L'ÉCOLE CAMONDO : les marques du Groupe MF Brands ont challengé les étudiants au sujet de la circularité en transformant leurs produits iconiques de leurs collections.

école camondo
architecture intérieure & design

INSTALLATION DE 2208 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES qui couvrent 30 % de la consommation d'électricité d'Ingrandes-sur-Vienne.

CERTIFICATION ISO 50001, attestant de l'engagement en faveur d'une gestion efficace de l'énergie et d'une amélioration continue de la performance énergétique à Ingrandes-sur-Vienne.

DÉVELOPPEMENT DU SERVICE DE RÉPARATION GREEN WOLF dans tous nos magasins en propre en France.



Lancement des FORMATIONS INTERNES À LA FRESQUE DU CLIMAT.

Deuxième édition des DAYS FOR TOMORROW, une semaine d'animations sur notre programme RSE à destination des collaborateurs.



RÉALISATION DE COUVERTURES avec nos chutes de tissus en collaboration avec notre association partenaire Fringuette, puis distribuées par La Croix Rouge.

Mécénat avec WWF pour le Club ENTREPRENDRE POUR LA PLANÈTE DE WWF afin de soutenir le Fond Nature Impact.



ENTREPRENDRE
POUR LA
PLANÈTE
Le Club PME & ETI du WWF France

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES



NOTRE PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE AIGLE FOR TOMORROW, UN DES PILIERS STRATÉGIQUES DE LA MAISON AIGLE

Conscient des enjeux environnementaux et sociétaux du secteur textile, Aigle prend des engagements forts en faveur du développement durable. Le plan stratégique 2023-2027, élaboré par la Direction de la Maison et validé par le Groupe MF Brands, présente notre programme RSE Aigle for tomorrow comme l'un des six piliers stratégiques de la marque.

Celui-ci repose sur 3 piliers fondamentaux :

1
PRODUCT
LE PRODUIT

DES PRODUITS FAITS POUR DURER ET FABRIQUÉS RESPECTUEUSEMENT

2
PLANET
LA PLANÈTE

PRÉSERVER LA PLANÈTE ET SES RESSOURCES

3
PEOPLE
L'HUMAIN

PLACER L'HUMAIN AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE NOTRE ENTREPRISE

AIGLE, SOCIÉTÉ À MISSION DEPUIS 2020

Permettre à chacun de vivre pleinement des expériences sans laisser d'autres empreintes que celles de ses pas.

Cette raison d'être, inscrite dans nos statuts, illustre l'esprit pionnier de Aigle. Aigle est officiellement devenue société à mission en décembre 2020. Devenir société à mission est une action volontaire et engageante à long terme, exigeante et vectrice de perspectives pour l'ensemble des équipes. C'est pour nous une étape naturelle et nécessaire qui nous guide en tant que marque de mode engagée.

SOCIÉTÉ À MISSION

La notion de « société à mission », introduite par la loi Pacte, permet à une entreprise commerciale d'intégrer dans ses statuts sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux auxquels elle doit consacrer de véritables moyens et assurer un suivi régulier.

Un comité de mission est chargé de challenger les décisions de l'entreprise et de vérifier régulièrement que celles-ci sont conformes à notre raison d'être.

Enfin, un organisme tiers indépendant est chargé de la vérification de l'exécution des objectifs.

Chaque année, nous publions un rapport sur nos engagements. Ce dernier sera disponible sur notre site internet² à partir du mois d'avril 2025.

² Nos engagements | AIGLE

AIGLE, MAISON CENTENAIRE ...

| NOS RESSOURCES | LA CRÉATION DE PRODUITS |
|---|--|
| <p>ORGANISATION <small>Filiale du Groupe MF Brands, composé des marques Lacoste, The Kooples, Tecnifibre et Gant</small></p> <p>Une entité :</p> <p>AIGLE INTERNATIONAL ↗</p> <p>↳ 2 filiales de distribution actives en Europe : GRANDE-BRETAGNE et ALLEMAGNE</p> <p>↳ 1 filiale à Hong-Kong : AIGLE ASIA LIMITED</p> <p>↳ 2 joint-ventures en Asie : AIGLE HONG KONG GSM et AIGLE CHINA</p> <p>COLLABORATEURS</p> <p>1 401 COLLABORATEURS DANS LE MONDE</p> <p>↳ 604 en Europe (592 en France) et 797 en Asie</p> <p>DES MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES ET VARIÉS production, logistique, fonctions corporate, vente etc.</p> <p>SITES</p> <p>1 MANUFACTURE DE BOTTES à Ingrandes-sur-Vienne</p> <p>345 POINTS DE VENTE</p> <p>↳ 59 en Europe</p> <p>↳ 285 en Asie (200 en Chine, 19 à Hong-Kong, 26 à Taiwan, 39 au Japon, et 1 en Mongolie)</p> <p>1 ENTREPÔT INTERNE et des partenaires</p> | <p>Maître-bottier depuis 1853 au savoir-faire unique en France, Aigle confectionne ses modèles iconiques de bottes à la main, dans la manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne.</p> <p>278 PERSONNES impliquées dans la fabrication des bottes</p> <p>↳ dont 71 Maître bottiers</p> <p></p> <p>Nos artisans travaillent quotidiennement dans le souci du détail</p> <p>2 ANS sont nécessaires à un Maître bottier pour maîtriser</p> <p>60 ÉTAPES de fabrication d'une botte</p> <p>Sur la catégorie botte, nous n'avons cessé d'innover et de segmenter notre offre afin qu'elle s'adresse à l'ensemble de nos clients :</p> <p>↳ bottes ENFANT</p> <p>↳ bottes LIFESTYLE</p> <p>↳ bottes dédiées au JARDINAGE</p> <p>↳ bottes pour les PROFESSIONNELS</p> <p></p> <p>479 000 PAIRES DE BOTTES produites à Ingrandes-sur-Vienne en 2024</p> |

NOS PARTIES PRENANTES

NOS COLLABORATEURS



NOS CLIENTS



NOS FOURNISSEURS ET PARTENAIRES D'AFFAIRES

NOS ACTIONNAIRES



... SOCIÉTÉ À MISSION DEPUIS 2020

| VÊTEMENTS, CHAUSSURES, ACCESSOIRES ET BOTTES | NOS RÉSULTATS |
|--|---|
| <p>Aigle propose également des produits créés pour durer, pour tous les temps, alliant style et fonction</p> <p>VÊTEMENTS CHAUSSURES ACCESSOIRES BOTTES</p> <p></p> <p>2 COLLECTIONS/AN déclinées par nos équipes françaises et internationales</p> <p>SUR 3 MARCHÉS CLÉS AIGLE INTERNATIONAL pour l'Europe AIGLE ASIA LIMITED pour Hong-Kong AIGLE CHINA pour la Chine³ afin de répondre au mieux aux attentes des clients</p> <p>812 RÉFÉRENCES PRODUITS en 2024</p> <p>La confection de ces produits est ensuite assurée par des fournisseurs présents dans le monde entier, experts des matières techniques, garantissant ainsi une qualité et protection de haute performance à nos clients.</p> <p>54 FOURNISSEURS PARTENAIRES en 2024 </p> | <p>276 MILLIONS⁴ € Chiffre d'affaires monde</p> <p>Répartition géographique :</p> <p>↳ dont 97 en Asie et 177 en Europe</p> <p>↳ dans 20 pays de référence</p> <p>Répartition par catégorie de produits :</p> <p> 203 M€ CA vêtements</p> <p> 50 M€ CA bottes</p> <p> 16 M€ CA chaussures</p> <p> 6 M€ CA accessoires</p> <p>Répartition par canal de vente :</p> <p>↳ 59% ventes en B2C dont 19 % vente en ligne</p> <p>↳ 41% ventes en B2B</p> |

³ Dans une plus petite portion, les produits d'une collection peuvent être achetés par un autre marché. Par exemple, Aigle Asia Limited achète quelques produits faits par Aigle International et par Aigle China.

⁴ Nous intégrons le Japon dans notre chiffre d'affaires consolidé et dans le nombre de points de vente. Cette entité n'est pas rattachée juridiquement à Aigle mais à Lacoste ; cependant elle l'est opérationnellement et distribue les produits Aigle.

⁵ Le Fashion Pact, le Centre pour la valorisation et l'excellence du caoutchouc (elanova), la Communauté des entreprises à mission, Textile Exchange, UNGC (United Nation Global Compact), ICS (Initiative for compliance et sustainability), LWG (Leather Working Group).

NOTRE COMITÉ DE MISSION



DES ASSOCIATIONS



DES ÉCO-ORGANISMES



DES COMMUNAUTÉS D'ÉCHANGES AVEC D'AUTRES ACTEURS DU SECTEUR⁵

LA GOUVERNANCE

La stratégie et les politiques de Aigle en matière de développement durable sont portées par la Vice-Présidente Brand et RSE, membre du comité exécutif, accompagnée et guidée par la Responsable RSE et une Cheffe de Projets RSE. De plus, deux personnes travaillent sur les thématiques RSE au sein des équipes produit, la Directrice Production Qualité et RSE ainsi qu'une Cheffe de Projets RSE produits. Ces dernières années, deux cheffes de projets entièrement dédiées aux sujets RSE ont ainsi été recrutées.

À la fin de l'année 2022, a été nommée au Conseil d'Administration du Groupe MF Brands, une Directrice RSE, chargée d'accompagner les marques dans la mise en place

de la stratégie développement durable globale du Groupe. Un comité de direction RSE biannuel ainsi que des comités mensuels entre les différentes marques du Groupe sont organisés depuis 2023.

Depuis 2024, chaque membre du COMEX a dans ses objectifs à long terme un indicateur lié à la réduction des gaz à effet de serre afin de porter nos ambitions climat à 2030. Nous avons également validé des objectifs individuels RSE pour chaque membre du Leadership Group⁶ : une part de la rémunération variable de leurs équipes dépend de la réalisation de cet objectif RSE.



Valérie DASSIER
CEO



Rintaro KIDA

Japon
General Manager

Japan



Elson CHANG

Chine
CEO

China JV
Taiwan
Japan
Philippines
Mongolia



Wilson LUI

Hong-Kong
CEO

Hong-Kong



Thomas FABRE

EMEA Markets
& Distribution VP

France
UK
Allemagne
Export
Retail/Wholesale/ Digital



Anne MASANET

Global Collection
VP

Merchandising
Design / Studio
Développement
Global sourcing
Qualité
Buy & Plan



Laëtitia RAMBAUD

Brand & Marketing
VP

Développement
de la marque
Architecture
Image
Communication



Jérôme VAUGOUIN

Global Operations
VP

Production
Logistique
Supply Chain
Service Clients



Yoann CHATELAIN

IT & Transformation
VP

IT
Tranformation



Jean-Philippe BOU

Global Finance
VP

Contrôle de gestion
Comptabilité
Consolidation
Achats indirects
Juridique



Melody LE BARBENCHON

Global HR
VP

RH
Formation
& dev. RH
paie
Contrôle de
gestion social
Culture globale

MARKET INTEGRATION

WORDWIDE GLOBAL FONCTIONS

⁶ N-1 des membres du COMEX

MATRICE DE MATERIALITÉ, ANALYSE DES RISQUES ET INDICATEURS ASSOCIÉS



PREMIÈRE VERSION DE NOTRE ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ

En 2023, Aigle a réalisé une première analyse de double matérialité, qui nous a permis de détecter et de prioriser les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux (enjeux ESG) les plus importants et matériels pour l'entreprise, en impliquant des parties prenantes internes et externes. Cette démarche a également pour but de vérifier la bonne corrélation entre notre modèle d'affaires d'entreprise et notre politique de responsabilité sociétale et environnementale.

Ce premier exercice de double matérialité nous prépare aux obligations de la future réglementation à propos du reporting de Responsabilité Sociétale des Entreprises, la CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive.

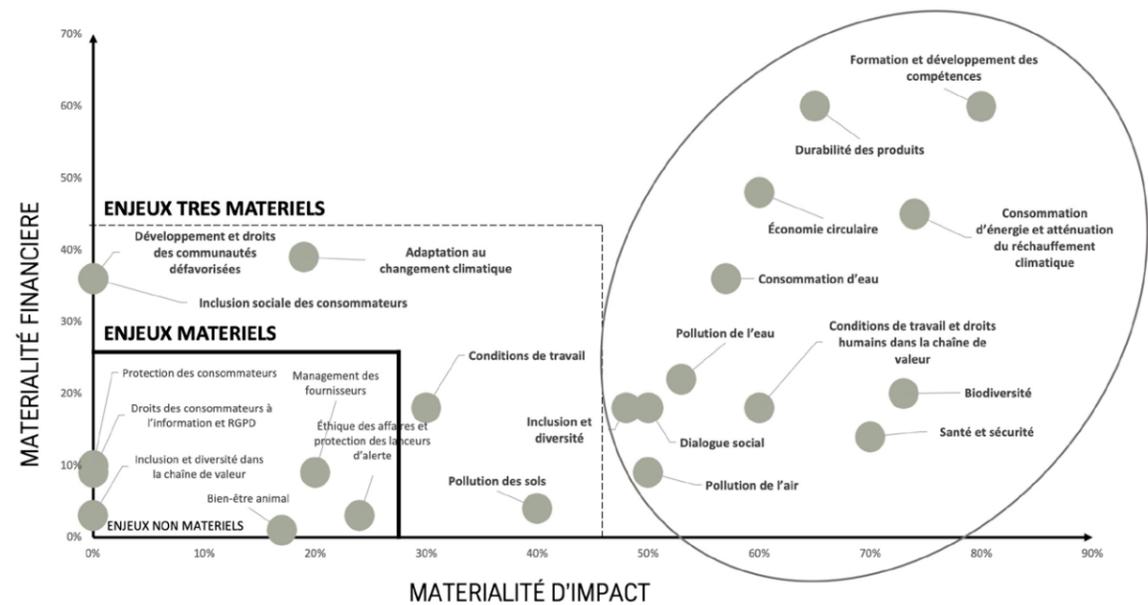
Dans un premier temps, nous avons défini une liste de 24 enjeux RSE pertinents pour notre activité, en réalisant un benchmark du secteur textile.

Ensuite, nous avons interrogé des parties prenantes internes et externes via des entretiens individuels et collectifs, afin d'évaluer l'importance de chaque enjeu ESG.

QU'EST-CE QUE LA DOUBLE MATÉRIALITÉ ?

Il s'agit d'étudier la matérialité des enjeux ESG selon une double perspective :

- 1** UNE MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE : ÉTUDE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DES ENJEUX ESG SUR LES ACTIVITÉS ET LA VALEUR DE L'ENTREPRISE
- 2** UNE MATÉRIALITÉ D'IMPACT : ÉTUDE DES IMPACTS NÉGATIFS ET POSITIFS DE L'ENTREPRISE ET DE SES ACTIVITÉS SUR LES ENJEUX ESG



11 enjeux ont été identifiés comme très matériels car leur matérialité d'impact ou financière est estimée égale ou supérieure à 50 %. 6 autres enjeux sont considérés comme matériels car leur matérialité d'impact ou financière a été mesurée supérieure ou égale à 30 %. Les autres enjeux sont considérés comme étant non matériels.

La matrice ayant été réalisée en fin d'année 2023, certains de ces enjeux ont été intégrés plus récemment dans notre stratégie RSE et n'ont pas été traités dans la présente DPEF.

| ENJEUX TRÈS MATÉRIELS | ENJEUX MATÉRIELS | ENJEUX NON MATÉRIELS |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➔ Durabilité des produits ➔ Consommation d'énergie et atténuation du réchauffement climatique ➔ Biodiversité ➔ Consommation d'eau ➔ Pollution de l'eau ➔ Pollution de l'air ➔ Économie circulaire ➔ Conditions de travail et droits humains dans la chaîne de valeur ➔ Développement des compétences et formation ➔ Santé et sécurité ➔ Dialogue social | <ul style="list-style-type: none"> ➔ Inclusion et diversité ➔ Pollution des sols ➔ Adaptation au changement climatique ➔ Inclusion sociale des consommateurs ➔ Développement et droits des communautés défavorisées ➔ Conditions de travail | <ul style="list-style-type: none"> ➔ Protection des consommateurs ➔ Droit des consommateurs à l'information et RGPD ➔ Management des fournisseurs ➔ Éthique des affaires et protections des lanceurs d'alerte ➔ Inclusion et diversité dans la chaîne de valeur ➔ Bien-être animal |



ANALYSE DES RISQUES

Un risque est la possibilité qu'un événement implique des conséquences susceptibles d'affecter le capital humain, environnemental, matériel, financier et réputationnel de l'entreprise.

Ce tableau présente et décrit les principaux risques extra-financiers identifiés au sein de Aigle. L'évaluation de ces risques est un travail continu et peut être complété en fonction des évolutions du contexte interne ou externe.

| ENJEUX TRÈS MATÉRIELS ET MATÉRIELS | RISQUES |
|---|---|
| DURABILITÉ DES PRODUITS | <ul style="list-style-type: none"> · Insatisfaction client, non fidélité, risque d'image |
| CONDITIONS DE TRAVAIL ET DROITS HUMAINS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR | <ul style="list-style-type: none"> · Atteinte aux droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes |
| ÉCONOMIE CIRCULAIRE | <ul style="list-style-type: none"> · Nouveaux usages circulaires · Mauvaise image · Intégration matières recyclées dans les produits · Perte de qualité due à certaines matières recyclées · Gestion des déchets · Augmentation des coûts de gestion, risques pour la santé et sécurité pour les déchets dangereux |
| CONSUMMATION D'ÉNERGIE ET ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE | <ul style="list-style-type: none"> · Augmentation des prix de l'énergie · Rupture d'approvisionnement des matières premières · Ralentissement voire interruption de la production en France ou dans le monde à la suite d'événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, canicules...) · Réduction des ventes de vêtements chauds du fait de la hausse des températures · Risque réglementaire (taxe carbone...) |
| CONSOMMATION D'EAU | <ul style="list-style-type: none"> · Augmentation des coûts · Rupture d'approvisionnement liée à des restrictions de l'usage de l'eau (sécheresses) |
| BIODIVERSITÉ, POLLUTION DE L'EAU DES SOLS ET DE L'AIR | <ul style="list-style-type: none"> · Rupture d'approvisionnement des matières premières |
| DIALOGUE SOCIAL CONDITIONS DE TRAVAIL | <ul style="list-style-type: none"> · Perte d'engagement et de productivité des collaborateurs · Dégradation du climat social · Grèves · Risque réputationnel |
| DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET FORMATION | <ul style="list-style-type: none"> · Perte des compétences et du savoir-faire nécessaires aux besoins de l'entreprise · Attractivité insuffisante |
| INCLUSION ET DIVERSITÉ | <ul style="list-style-type: none"> · Risque d'image · Perte de talents · Risque juridique (procès...) |
| SANTÉ ET SÉCURITÉ | <ul style="list-style-type: none"> · Accidents, maladie, risques psychosociaux · Risque d'image · Coûts sociaux directs et indirects |
| DÉVELOPPEMENT ET DROITS DES COMMUNAUTÉS DÉFAVORISÉES | <ul style="list-style-type: none"> · Risque d'image |
| INCLUSION SOCIALE DES CONSOMMATEURS | <ul style="list-style-type: none"> · Risque d'image |

INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSOCIÉS

Les enjeux de la matrice de matérialité sont traités dans ce rapport sous nos 3 piliers suivant la structure de la stratégie RSE de Aigle : PRODUCT, PLANET, PEOPLE.

En gras : indicateurs majeurs

En non gras : indicateurs mineurs

PRODUCT

| AXE STRATÉGIQUE DE AIGLE | ENJEUX MATÉRIELS DE LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ | INDICATEURS  |
|---|---|---|
| OFFRE DE PRODUITS AIGLE FOR TOMORROW⁷ | <ul style="list-style-type: none"> · Économie circulaire · Biodiversité · Pollution de l'air, des sols et de l'eau · Consommation d'eau | <ul style="list-style-type: none"> · Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections (en références coloris) |
| QUALITÉ PRODUIT | <ul style="list-style-type: none"> · Durabilité des produits | <ul style="list-style-type: none"> · En cours de refonte (l'indicateur sera défini en 2025) |
| ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ SOCIALE | <ul style="list-style-type: none"> · Conditions de travail et droits humains dans la chaîne de valeur | <ul style="list-style-type: none"> · Part de fournisseurs et usines de rang 1 ayant signé notre Code de conduite · Part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2024 · Part des usines de rang 1 ayant un audit valide auditées avec une note minimum de B > 80 % selon ICS ou B selon BSCI |
| DÉVELOPPEMENT D'USAGES CIRCULAIRES | <ul style="list-style-type: none"> · Économie circulaire | <ul style="list-style-type: none"> · Nombre de produits collectés via Second Souffle (seconde main) · Tonnage de produits usagés collectés en magasin |

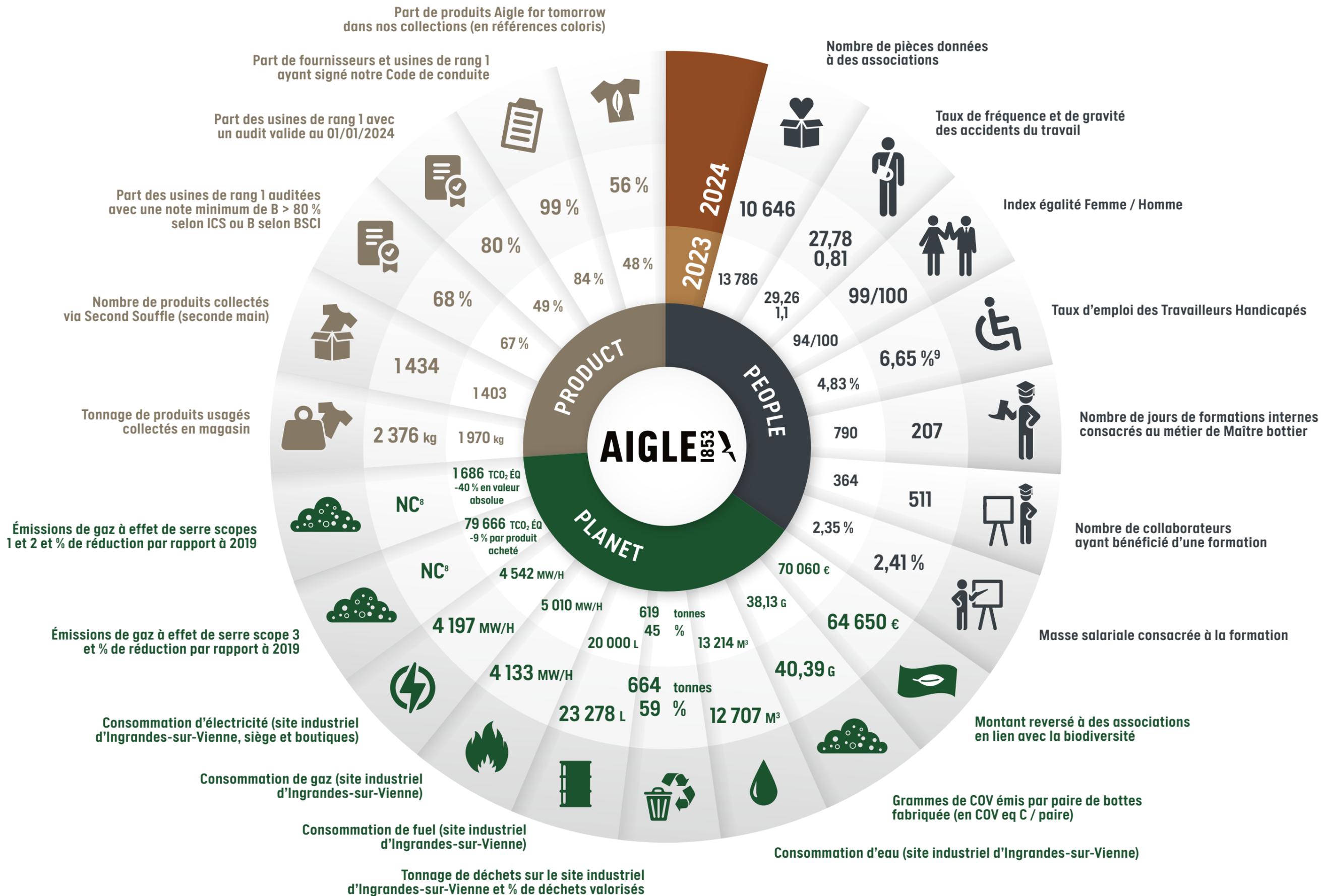
⁷ Offre de produits Aigle contenant des fibres certifiées ou Made In France. Voir plus de détails dans la partie consacrée au sein de la présente DPEF.

PLANET

| AXE STRATÉGIQUE DE AIGLE | ENJEUX MATÉRIELS DE LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ | INDICATEURS  |
|--|--|---|
| LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE | <ul style="list-style-type: none"> · Consommation d'énergie et atténuation du changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> · Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019 (en valeur absolue) · Émissions de gaz à effet de serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019 (par produit acheté) · Consommations d'énergie (site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, siège et magasins) – électricité, et gaz |
| GESTION DES DÉCHETS | <ul style="list-style-type: none"> · Économie circulaire | <ul style="list-style-type: none"> · Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne et % de déchets valorisés |
| GESTION DE L'EAU | <ul style="list-style-type: none"> · Consommation d'eau | <ul style="list-style-type: none"> · Consommation d'eau sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne |
| PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ | <ul style="list-style-type: none"> · Biodiversité · Pollution de l'air | <ul style="list-style-type: none"> · Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquée (en COV eq C / paire) · Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité |

PEOPLE

| AXE STRATÉGIQUE DE AIGLE | ENJEUX MATÉRIELS DE LA MATRICE DE MATÉRIALITÉ | INDICATEURS  |
|--------------------------------------|--|--|
| DIALOGUE SOCIAL | <ul style="list-style-type: none"> · Dialogue social · Conditions de travail | <ul style="list-style-type: none"> · En cours de refonte |
| DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES | <ul style="list-style-type: none"> · Développement des compétences et formation | <ul style="list-style-type: none"> · Masse salariale consacrée à la formation · Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation · Nombre de jours de formations internes consacrés au métier de Maître bottier |
| INCLUSION ET DIVERSITÉ | <ul style="list-style-type: none"> · Inclusion et diversité | <ul style="list-style-type: none"> · Taux d'emploi de Travailleurs Handicapés · Index égalité Femme / Homme |
| SANTÉ ET SÉCURITÉ | <ul style="list-style-type: none"> · Santé et sécurité | <ul style="list-style-type: none"> · Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail |
| SOLIDARITÉ | <ul style="list-style-type: none"> · Développement et droits des communautés défavorisées | <ul style="list-style-type: none"> · Nombre de pièces données à des associations |



⁸ Les résultats de notre empreinte carbone 2024 et la baisse par rapport à 2019 seront publiés dans la prochaine DPEF.
⁹ Chiffre basé sur les données transmises par l'URSSAF en mars 2023.

01. PRODUCT



Le produit est au cœur de notre activité. Chaque saison, nous nous efforçons de développer des bottes, vêtements et accessoires de qualité, fabriqués respectueusement avec un impact limité sur l'environnement. Nous avons défini une démarche globale d'éco-conception de nos produits, qui prend en compte tout leur cycle : du choix des matières premières jusqu'à leur fin de vie.

Chez Aigle, nous sommes également convaincus de l'importance de la circularité et nous développons de nouveaux services pour allonger la durée d'usage de nos produits : en augmentant le nombre d'utilisations par nos clients ou en multipliant le nombre d'utilisateurs par pièce.

NOTRE OFFRE DE PRODUITS AIGLE FOR TOMORROW

Un produit Aigle for tomorrow répond à un des critères ci-dessous :

- ➔ **Le produit est fabriqué en France.**
- ➔ **La matière principale du produit est composée au minimum de 50 % de fibres engagées.**
Si le produit est rembourré, le rembourrage doit être composé à 100 % de fibres engagées.

Les fibres engagées sont celles dont la production a permis une baisse d'impact environnemental en comparaison avec leur équivalent conventionnel.

Depuis 2023, les matières que nous utilisons suivent un référentiel clair avec les fibres autorisées dans notre cahier des charges Aigle for tomorrow et a été enrichi par l'intégration de la politique matières du Groupe MF Brands. La liste complète des matières autorisées a été partagée à nos équipes Collection qui ont également suivi deux ateliers de sensibilisation et de formation à ce sujet en 2024.

| FIBRES NATURELLES ET CELLULOSIQUES QUI LIMITENT LEUR IMPACT | FIBRES RECYCLÉES | FIBRES ANIMALES QUI LIMITENT LEUR IMPACT | MATERIAL POLICY MF BRANDS |
|--|---|---|---|
| Coton issu de l'agriculture biologique → Certifié GOTS ou OCS Lin → Certifié European Flax → Certifié GOTS ou OCS REFIBRA™ TENCEL™ Lyocell VEOCEL™ Lyocell LENZING™ ECOVERO™ → Certifié Lenzing SeaCell™ Caoutchouc FSC | Polyester recyclé Polyamide recyclé Coton recyclé Laine recyclée → Certifiés GRS ou RCS Les marques de fibres comme QNOVA®, NewLife™, Seaqual® reposent sur des certifications GRS. Nylon certifié → Econyl® | Laine RWS (Responsible Wool Standard) Alpaga RAS (Responsible Alpaga Standard) Mohair RMS (Responsible Mohair Standard) Duvet RDS (Responsible Down Standard) Cuir LWG (Leather Working Group) Bronze / Silver / Gold | NE PAS UTILISER • Laine non mulesing free • Laine Angora • Mohair non RMS • Duvet et plume non RDS • Cuir et peaux non issues de l'agroalimentaire • Fourrure – • L'utilisation de techniques de sablage et de permanganate de potassium est interdite • Coton ouzbek, syrien, tadjik et turkmène interdit |

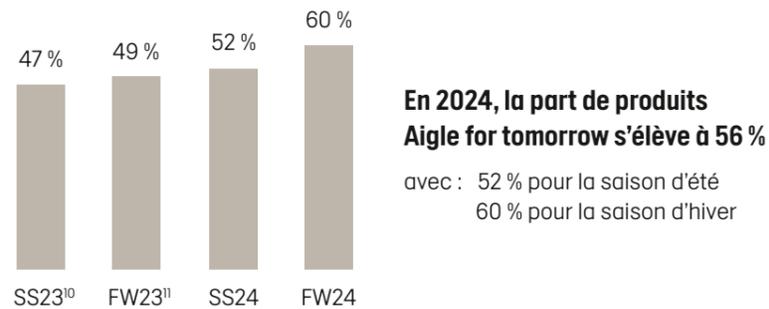
Cette liste peut être revue en fin de saison, prenant en compte les évolutions du marché

Une politique matières a également été rédigée au niveau du Groupe MF Brands. Ce document permet de donner une orientation claire à tous les partenaires commerciaux sur les positions adoptées par les marques pour les matières premières et les règles en termes de production.

Notre objectif est d'atteindre 80 % de produits engagés en 2027 et 100 % en 2030. Afin de réaliser ce défi, nous déployons des actions pour réunir les équipes Collection autour d'un projet commun :

- ➔ **Le suivi et le partage de l'évolution du taux de produits Aigle for tomorrow à chaque saison.**
- ➔ **Le renforcement de la feuille de route écoconception pour la catégorie chaussures pour :**
 - Assurer la stabilité de notre gamme de produits permanents
 - Renforcer et rehausser nos exigences en matière de qualité et de durabilité des produits
 - Recueillir et analyser des données afin de réduire l'impact de la catégorie chaussures
- ➔ **La sensibilisation et la formation des équipes Collection à travers des réunions régulières sur des sujets RSE : à propos des nouvelles réglementations autour du produit ou encore sur la mise en place de nouveaux processus, notamment avec la collecte et la lecture de certificats produits.**

En 2024, par exemple, deux formations sur les PFAS visant à sensibiliser aux réglementations à venir, à identifier les risques de contamination et à adopter les bonnes pratiques pour les prévenir, tout en garantissant le maintien des fonctions techniques des matières ont été dispensées aux équipes Collection. Nous développons également une politique de tests sur nos produits afin de s'assurer de l'absence de PFAS.
- ➔ **Mise en place en 2024 d'une tissuthèque afin d'augmenter la mutualisation des matières entre notre collection d'Europe et celle de Hong Kong. L'objectif est de faciliter le travail des équipes en centralisant toutes les fibres certifiées et acceptées dans notre référentiel Aigle for tomorrow.**



Voici deux exemples de produits Aigle for tomorrow sortis en 2024 :



En 2024, les équipes Aigle ont développé une parka homme et une parka femme, premium MTD¹² Made in France. Des pièces techniques avec un assemblage par ultrason et des découpes laser, confectionnées par l'usine Toptex.



Au sein de notre collection T-KIT, la polaire microfibre Polartec a pour matière principale du polyester recyclé. Un produit engagé et modulable pour réinventer la garde-robe.

¹⁰ SS23 : Spring Summer 2023, cela correspond à notre collection Printemps-Été 2023.

¹¹ FW23 : Fall Winter 2023, cela correspond à notre collection Automne-Hiver 2023.

¹² MTD[®] (Micro Tech Development) : membrane imperméable, respirante, coupe-vent et déperlante développée par Aigle.



Nous sommes membre de Textile Exchange une organisation mondiale à but non lucratif qui certifie et garantie les matières que nous utilisons. Textile Exchange a développé les programmes de certification tels que GOTS, OCS, GRS, RWS ou encore RDS. Notre référentiel Aigle for tomorrow s'appuie sur ces programmes.



Nous sommes également membres de LWG (Leather Working Group), organisation à but non lucratif réunissant les principales parties prenantes de la filière du cuir. L'objectif du LWG est de faire travailler ensemble ces différents acteurs afin de s'accorder sur un protocole environnemental et social commun.

| Indicateur | Résultat 2022 | Résultat 2023 | Résultat 2024 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections - références coloris (en %) – moyenne pondérée saisons été et hiver | 40 % | 48 % | 56 % |

Le choix des matières premières est une première étape dans notre démarche d'éco-conception. En 2024, nous avons poursuivi le travail sur la roue de l'éco-conception textile qui prend en compte tout le cycle de vie d'un produit : la conception, la fabrication, le transport et la distribution, ou encore l'usage. Cette vision implique donc de nombreux métiers et directions.

Sur la partie spécifique au PRODUIT de notre roue de l'éco-conception textile, 4 piliers ont été identifiés pour initier la démarche :

01

DÉFINIR ET CONSOLIDER UN SOCLE DE PERMANENTS

RATIONALISER ET MUTUALISER LES MATIÈRES & LE PARC FOURNISSEURS

02

PRIVILÉGER DES MATIÈRES ENGAGÉES

03

GARANTIR DES PRODUITS DE QUALITÉ

ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX USAGES

04

FORMER, ÉVEILLER, EMBARQUER

POUR QUE CHACUN, PARTOUT, FASSE SA PART

En 2024, nous avons également travaillé une feuille de route éco-conception pour la catégorie chaussures.

FOCUS SUR L'USAGE DES PFAS DANS NOS COLLECTIONS

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sont des molécules hydrophobes pouvant être utilisées dans les apprêts des tissus imperméables ou déperlants.

Considérées comme nocifs pour l'environnement, nous avons pris la décision en 2022 de réduire l'utilisation des tissus contenant des PFC dans nos collections.

Nous travaillons à la mise en conformité suite à la législation française qui va interdire les PFAS à compter du 1^{er} janvier 2026. Ce travail passe par la formation de nos équipes, deux formations techniques ont été données en 2024.

Nous développons également une politique de tests sur nos produits afin de s'assurer de l'absence de PFAS.



FOCUS SUR NOTRE PRODUIT PHARE : LES BOTTES FABRIQUÉES EN FRANCE

Depuis sa création en 1853, Aigle est réputé pour ses chaussures et bottes confectionnées en partie à base de caoutchouc naturel. Nos bottes dites iconiques sont réalisées dans notre manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne. En 2024, nous avons produit en France 479 000 paires de bottes.

La matière première : le caoutchouc naturel

Notre laboratoire a élaboré un mélange appelé « gomme », conçu en partie à base de caoutchouc naturel et dont la recette est tenue secrète depuis plus d'un siècle. Le caoutchouc naturel apporte des caractéristiques techniques indispensables, comme la robustesse, la résistance à l'abrasion ou encore la souplesse.

Le caoutchouc naturel est une matière d'origine végétale, provenant de la transformation du latex de l'arbre hévéa. Un arbre produit en moyenne un demi-verre par jour. Un peu moins de 2 kg de caoutchouc sont nécessaires à la fabrication d'une paire de botte.

Nos fournisseurs de caoutchouc sont principalement situés au Vietnam.

La labellisation « ORIGINE FRANCE GARANTIE »

Nous défendons un savoir-faire tricolore : notre manufacture est la seule usine de fabrication de bottes en caoutchouc en France. 278 personnes sont impliquées dans la conception de nos bottes dont 71 Maîtres bottiers qui confectionnent chaque jour les bottes Aigle.

Les bottes fabriquées à Ingrandes-sur-Vienne sont labellisées Origine France Garantie depuis 2016. Ce label, renouvelé avec succès en 2024, nous permet de poursuivre notre engagement en faveur de la promotion du savoir-faire français.



La récupération de nos chutes de caoutchouc

Afin de limiter notre consommation de matière première et nos déchets, nous réduisons au maximum la perte tout au long de la chaîne de production de nos bottes.

Ainsi, nous avons mis en place un processus de récupération des chutes de caoutchouc non vulcanisées (c'est-à-dire non chauffées).

Ces chutes sont renvoyées à nos fournisseurs pour être réinjectées dans leur mélange. La gomme obtenue nous sert alors à concevoir différentes parties de la botte, notamment la tige¹³ et les renforts.

Les chutes de doublures, composées de tissu et de caoutchouc non vulcanisé, sont quant à elles préalablement broyées puis réinjectées dans une gomme spécifique destinée à réaliser les semelles intérieures.



Le taux de matière recyclée par paire de bottes oscille entre 30 et 35 %.

Le caoutchouc recyclé est donc utilisé :

- ➔ 1. Dans nos tiges (mélange extérieur visible) – entre 15 et 20 % de mélange de caoutchouc recyclé
- ➔ 2. Dans nos renforts - 90 % de mélange de caoutchouc recyclé
- ➔ 3. Dans nos semelles intérieures, sous la première de montage – 100 % recyclé (mélange textiles et caoutchouc)



¹³ La tige est la partie supérieure de la botte qui recouvre le pied.

NOTRE POLITIQUE QUALITÉ

Chez Aigle, notre priorité est de produire des produits de qualité et d'assurer la satisfaction de nos clients.

Concernant la production de nos bottes Made in France dans notre manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne, nous effectuons différents tests qualité :

- ➔ **Sur la matière entrante et certains composants à réception, par échantillonnage.**
- ➔ **Sur les produits semi-finis lors de la production en usine, notamment sur les doublures et les tiges.**
- ➔ **Sur les produits finis : 100 % de nos bottes subissent un contrôle manuel d'étanchéité et visuel.**

Pour le reste de nos produits, nous effectuons différents contrôles qualité en sortie d'usines, à réception en entrepôt et avant expédition. Nous sommes exigeants pour le choix de nos matières en amont de la création des produits, notamment pour les matières techniques, qui doivent assurer une fonctionnalité irréprochable à nos clients. Nous faisons confiance à des fournisseurs reconnus pour leur technicité et leur innovation.

Nous effectuons également des tests complémentaires sur nos nouveautés en phase de développement : tous les modèles MTD® et Gore-Tex® subissent des tests douche pour valider leur étanchéité. Le test dure 10 minutes sous une pluie très intense, avec un débit de 13 litres / minute. Il équivaut à rester 25 minutes sous la pluie la plus importante recensée dans le monde (Inde 1995) ou encore 7 heures sous la pluie la plus forte tombée à Paris (1873).

Afin de toujours améliorer la qualité de nos produits, nous avons pour ambition de revoir progressivement nos standards qualité et d'améliorer la communication avec nos fournisseurs sur ce sujet. En 2023, nous avons revu notre cahier des charges qualité de la botte fabriquée en Asie pour qu'il soit plus exigeant. En 2025, nous souhaitons effectuer le même travail sur le textile et le chaussant.

NOS FOURNISSEURS

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ SOCIALE

Éthique

Afin de favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains chez ses fournisseurs, Aigle a défini des critères d'exigence et de transparence qui s'appliquent à l'ensemble de ses partenaires, partagés dans son Code de conduite, revu en 2023 au niveau du Groupe MF Brands (anciennement appelée Charte éthique au sein de Aigle). La mise en place d'une sourcing rules (Politique d'audits environnemental et social, risque pays, ...) est également en cours avec le Groupe MF Brands.

Depuis 2024, ce Code de conduite n'est plus seulement diffusé auprès de nos fournisseurs mais également auprès de nos usines. Il est diffusé auprès de tous nos fournisseurs et usines de rang 1¹⁴ afin d'encadrer les achats directs de produits finis.



United Nations
Global Compact

Nous sommes également signataires du Pacte Mondial (Global Compact), initiative des Nations Unies, qui vise à promouvoir auprès des entreprises des principes relatifs aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ainsi, notre Code de conduite est aligné avec ces principes.

En 2023, 84 % de nos fournisseurs de rang 1 étaient signataires de notre Code de conduite. En 2024, 99 % de nos fournisseurs et usines de rang 1 l'ont signé.

¹⁴ Nos fournisseurs de rang 1 correspondent à nos fournisseurs directs, auprès desquels nous passons nos commandes.

Audits sociaux



Afin de garantir la conformité sociale des usines dans lesquelles nos produits sont confectionnés, Aigle a mis en place une politique d'audit social auprès des fournisseurs de rang 1, basée sur les normes et réglementations internationales en

matière de droits de l'Homme. Nous acceptons deux référentiels : Initiatives for Compliance and Sustainability (ICS) dont nous sommes membres, et la Business Social Compliance Initiatives (BSCI).

ICS et BSCI évaluent et audient les conditions de travail dans nos usines tout en les accompagnant dans une démarche de progrès.

Les audits sociaux permettent à Aigle d'accompagner ses usines partenaires dans la mise en place d'actions correctives lorsque des non-conformités ont été identifiées.

En mars 2024, afin de réévaluer les pratiques de nos usines, une nouvelle campagne d'audits a été lancée. Les résultats des plans d'actions proposés suite à ces audits seront visibles dans les mois à venir.

En 2024, 80 % de fournisseurs et d'usines de rang 1 ont un audit valide au 01/01/2024¹⁵.

Parmi nos usines de rang 1 avec un audit valide, 68 % ont été évaluées avec un score minimum de B > 80 % selon la notation ICS ou B selon BSCI, soit un niveau de conformité sociale répondant aux exigences de ces deux référentiels. Nous avons prévu d'atteindre 100 % en 2025, mais nous préférons privilégier un accompagnement de nos usines qui ne sont pas aux niveau de conformité attendu à date et un renforcement du lien de partenariat. Ainsi, nous prévoyons désormais d'atteindre 70 % en 2025, 80 % en 2028 et 90 % en 2030.

| Indicateurs | Résultats 2022 | Résultats 2023 | Résultats 2024 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Part de fournisseurs et d'usines de rang 1 signataires de notre Code de conduite | 86 % | 84 % | 99 % |
| Part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/24¹⁶ | 68 % | 49 % | 80 % |
| Part des usines rang 1 avec un audit valide au 01/01/24 notée minimum B > 80 % selon ICS ou B selon BSCI | 56 % | 67 % | 68 % |

¹⁵ On parle d'un audit valide quand la dernière note obtenue est encore dans une période de validité : 2 ans pour les notes ICS A - B > 80, 1 an pour les notes ICS C, 6 mois pour D - E > 60 ou B selon BSCI. Pour les notes D - E < 60, Aigle met fin à sa collaboration avec l'usine concernée.

¹⁶ Nos fournisseurs ou usines de rang 1 correspondent à nos fournisseurs ou usines directs, auprès desquels nous passons nos commandes.

TRAÇABILITÉ ET TRANSPARENCE

La traçabilité de notre chaîne d'approvisionnement et la transparence auprès de nos clients sont des éléments déterminants de notre stratégie Aigle for tomorrow pour avoir une vision précise et maîtriser les risques environnementaux et sociaux de notre chaîne de valeur (droits humains et biodiversité), mais aussi pour collecter des données plus précises pour nos analyses d'impact produit.

Le déploiement à grande échelle de notre outil s'avère complexe et nous avons constaté des pistes à améliorer afin d'avoir une plus large diffusion du projet : en affinant la qualité des données et en formant davantage nos fournisseurs sur le projet.

Aigle est en conformité avec les obligations de la loi AGEC : nous partageons les trois pays de réalisation des opérations de fabrication sur 100 % de nos fiches produit disponibles sur notre site internet.

Améliorer notre transparence vis-à-vis de nos consommateurs se matérialise également par la présence de QR code sur une partie de notre collection (55 % de nos références coloris en 2024) avec ces mêmes informations AGEC ainsi que des précisions sur nos engagements RSE. L'objectif étant d'avoir 100 % de nos produits équipés de QR code d'ici 2026.

LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX USAGES CIRCULAIRES

En 2024, nous avons poursuivi les initiatives lancées pour allonger la durée d'usage des produits, comme la réparation et la seconde main.

LA RÉPARATION



En 2023, nous avons choisi un nouveau partenaire pour nous accompagner dans la réparation : Green Wolf, spécialisé dans la réparation des vêtements *outdoor* et techniques notamment les parkas, un produit au cœur de notre activité et de nos collections. Notre but est d'allonger la durée de vie de nos parkas face aux détériorations physiques en proposant un service de réparation de qualité.

Nous déployons ainsi la réparation sur deux axes :

- ➔ **Nous proposons des ateliers de réparation en boutiques. En 2024, 4 ateliers ont eu lieu dans les boutiques de Saint-Germain-des-Près et Ternes à Paris, Lyon et Bordeaux.**
- ➔ **Depuis octobre 2024, le service a été déployé dans tous nos magasins en propre. Nous récupérons des chutes de matières et des accessoires (zips, boutons pressions, ...) de nos produits que nous fournissons à Green Wolf pour optimiser notre service.**



LA SECONDE MAIN

AIGLE 1853 SECOND SOUFFLE

Depuis sa création en 2020, notre plateforme de seconde main gérée par un prestataire externe, « Second Souffle », nous permet d'expérimenter un nouveau modèle de consommation et d'encourager nos clients à augmenter la durée de vie de leurs produits Aigle. Créées pour résister dans le temps, nos pièces sont adaptées à la seconde main.

Aigle propose à ses clients de reprendre les vêtements et bottes qu'ils ne portent plus et de bénéficier en échange de bons d'achat, valables sur Aigle.fr, en boutiques et sur Second Souffle. Chaque produit reçu par Aigle est nettoyé et reconditionné avant d'être proposé à la vente sur la plateforme.

En 2024, 1 434 produits ont été collectés via le site internet et en boutiques pour être revendus sur le site de Second Souffle.

| Indicateur | Résultat 2022 | Résultat 2023 | Résultat 2024 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Nombre de produits Aigle collectés via Second Souffle | 1 131 produits | 1 403 produits | 1 434 produits |

LA COLLECTE DE PRODUITS USAGÉS EN MAGASIN

Depuis octobre 2020, Aigle propose à ses clients de rapporter en boutique les vêtements et chaussures usagés dont ils ne veulent plus et qu'ils ne peuvent pas revendre sur notre plateforme.

Notre objectif est de sensibiliser nos clients aux bonnes pratiques de tri et de permettre aux produits textiles d'être correctement pris en charge pour leur fin de vie.

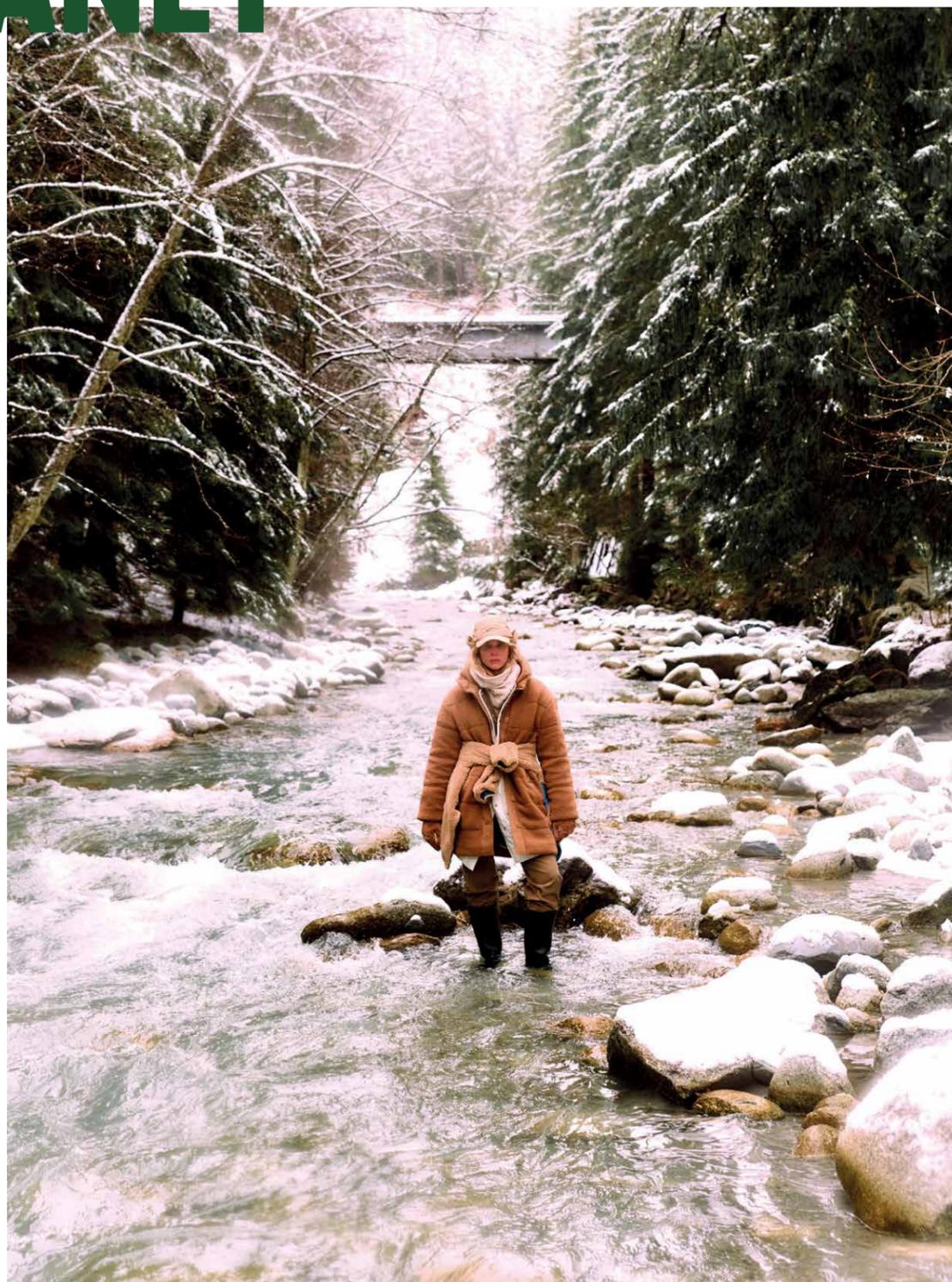
Notre prestataire collecte, trie et oriente les vêtements et chaussures vers le bon flux de fin de vie, en respectant la hiérarchie des déchets. Les articles collectés en bon état sont en priorité réutilisés en tant que produits de seconde main, le reste est en grande partie recyclé (en majorité en boucle ouverte) et valorisé énergétiquement en dernier recours.

Depuis 2022, 100 % de nos boutiques en France sont des points de collecte, ce qui représente un total de 57 boutiques en 2024, dont 26 équipées spécifiquement d'une box de collecte.

C'est notamment grâce à cela que nous avons pu atteindre et dépasser notre objectif en 2024 de 2 266 kg en collectant 2 376 kg de produits usagés cette année. Le service reste proposé dans nos boutiques et suivi par nos équipes en interne mais l'indicateur ne sera plus objectivé à partir de 2025.

| Indicateur | Résultat 2022 | Résultat 2023 | Résultat 2024 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Tonnage de produits usagés collectés en magasin (en kg) | 1 294 kg | 1 970 kg | 2 376 kg |

02. PLANET



Depuis toujours, Aigle encourage ses clients à se reconnecter à la nature. Aujourd'hui, cette nature est menacée par le changement climatique. Pour être en adéquation avec ses engagements, Aigle se doit d'être à la hauteur des enjeux environnementaux. La Maison s'engage à réduire son empreinte carbone, à valoriser au maximum ses déchets mais aussi à soutenir des initiatives en faveur de la biodiversité.

NOS ACTIONS POUR LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION CARBONE ALIGNÉS AVEC L'ACCORD DE PARIS

Nous avons pris des engagements de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) sur toute notre chaîne de valeur, avec une trajectoire alignée aux 1,5 °C¹⁷, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Concrètement, cela veut dire que nous avons comme objectifs, d'ici 2030 :

- ➔ Une réduction de 46,2 % d'émissions de GES sur nos activités propres en valeur absolue (scope 1 & 2) versus 2019
- ➔ Une réduction de 55 % d'émissions de GES par produit acheté (scope 3) versus 2019



DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

SCIENCE
BASED
TARGETS

Ces objectifs ont été officiellement validés en 2023 par le SBTi (Science Based Targets initiative), un organisme international qui valide l'alignement des objectifs de réduction des gaz à effet de serre des entreprises aux préconisations scientifiques dressées lors de l'Accord de Paris.

NOTRE EMPREINTE CARBONE

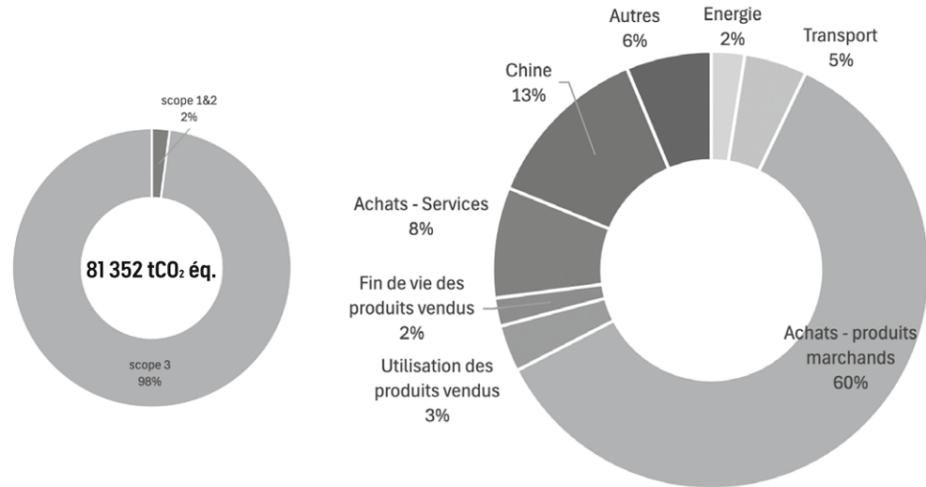
Afin d'avoir une vision claire sur nos principaux postes d'émissions, il est nécessaire de calculer régulièrement notre empreinte carbone. Ce diagnostic donne un état des lieux sur une année de toutes nos émissions directes et indirectes des GES en "tCO₂e = tonne équivalent CO₂" sur les scopes 1, 2 et 3.

- ➔ Les scopes 1 et 2 correspondent aux émissions de nos activités propres (consommations d'énergie de notre siège, de notre manufacture, de nos boutiques par exemple).
- ➔ Le scope 3 correspond aux émissions de toute notre chaîne de valeur en amont et en aval de nos activités (achat de produits finis, transport et distribution jusqu'au client final etc.).

En 2023, notre empreinte carbone était de 81 352 tCO₂e. Les émissions de scope 3 représentent 98 % de cette empreinte carbone dont près de 60 % sont liées à la fabrication de nos produits. Les émissions de scope 1 & 2 représentent les 2 % restant et correspondent essentiellement aux consommations d'énergie de notre site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne.

¹⁷ On parle ici de la trajectoire limitant le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle (fin 18^e siècle).

Nous sommes actuellement en train de réaliser un calcul de notre empreinte de 2024, qui sera publiée courant 2025 sur notre site internet¹⁸. Les délais de publication du présent rapport ne nous permettent pas de la partager ici.

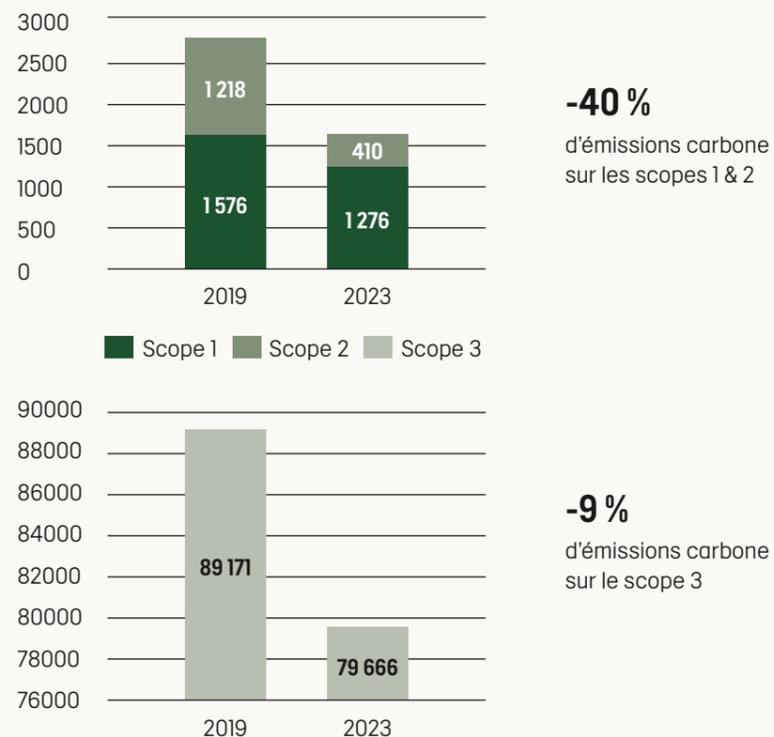


Entre 2019 et 2023, les émissions de scopes 1 et 2 ont diminué de 40 % en valeur absolue, notamment grâce à plusieurs actions sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne :

- ➔ Mise en place de panneaux photovoltaïques entre 2022 et 2023
- ➔ Installation de pompes à chaleur
- ➔ Réduction du gaz naturel utilisé aux calandres, grâce à l'installation de thermostats électriques

Les émissions de scope 3 ont quant à elles diminué de 9 % par produit acheté. Malgré le travail effectué sur l'affinage des données de poids et l'augmentation des matières certifiées dans nos collections en 2024, le mix produit a été défavorable à notre poursuite de réduction des émissions sur le scope 3, expliqué par l'augmentation de notre production de parkas, catégorie fortement émettrices de CO₂.

Ces graphiques montrent l'évolution de nos émissions de CO₂ (tCO₂eq) entre 2019 et 2023 :



¹⁸ Nos engagements | AIGLE

| Indicateurs | Résultats 2019 | Résultats 2022 | Résultats 2023 |
|--|--|--|--|
| Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 et % de réduction par rapport à 2019 (en valeur absolue) | Scope 1 : 1 576 tCO ₂ eq Scope 2 : 1 218 tCO ₂ eq ¹⁹ | Scope 1 : 1 403 tCO ₂ eq Scope 2 : 755 tCO ₂ eq Soit -23 % en valeur absolue vs 2019 | Scope 1 : 1 276 tCO ₂ eq Scope 2 : 410 tCO ₂ eq Soit -40 % en valeur absolue vs 2019 |
| Émissions de gaz à effet de serre scope 3 et % de réduction par rapport à 2019 (par produit acheté) | Scope 3 : 89 171 tCO ₂ eq | Scope 3 : 81 350 tCO ₂ eq Soit -28 % par produit acheté vs 2019 | Scope 3 : 79 666 tCO ₂ eq Soit -9 % par produit acheté vs 2019 |

NOTRE PLAN DE DÉCARBONATION

Les 3 grandes actions de décarbonation identifiées pour atteindre nos objectifs se concentrent sur les postes d'émission les plus significatifs de notre empreinte carbone et dont nous avons la maîtrise :

- ➔ Réduire les émissions de GES liées à la fabrication de nos PRODUITS
- ➔ Réduire les émissions de GES liées à nos TRANSPORTS
- ➔ Réduire nos émissions de GES liées aux CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES au siège de Paris, dans nos boutiques et sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne

Réduire les émissions de GES liées à la fabrication de nos produits

Le calcul d'empreinte carbone de nos produits nous permet de constater que leur impact carbone vient essentiellement de la matière première et de sa transformation.

Pour parvenir à réduire les émissions de GES liées à la fabrication de nos produits, notre principal levier d'action, déjà en cours chez Aigle depuis quelques saisons, est l'intégration de fibres engagées dans nos collections. Nous pouvons citer en particulier les matières recyclées, notamment le polyester recyclé que nous utilisons, qui réduit plus fortement les impacts. Notre objectif est ainsi d'augmenter la part des produits engagés dans nos collections et de progressivement transformer toutes les parties des produits, comme les doublures ou les garnitures.

D'autres pistes sont en cours d'étude pour diminuer l'empreinte carbone de nos produits, telles que de la Recherche & Développement sur les processus de teinture et d'ennoblissement, la réduction de nombre de prototypes par produit et l'accompagnement de nos plus gros fournisseurs dans leur décarbonation.

Enfin, nous travaillons régulièrement sur notre méthodologie de calcul des émissions de GES de nos produits, afin d'affiner nos résultats.

Réduire les émissions de GES liées à nos transports

En 2023, l'empreinte carbone de notre fret de marchandises représentait environ 2 % des émissions totales de l'entreprise.

Afin de limiter au maximum les kilomètres parcourus, les produits Aigle en provenance de fournisseurs asiatiques à destination des marchés asiatiques sont gérés en flux directs. Les achats réalisés pour les marchés européens sont centralisés dans notre entrepôt d'Ingrandes-sur-Vienne, à côté de notre manufacture. Cette centralisation permet d'optimiser le transport aval par un meilleur remplissage des moyens de transport.

¹⁹ Le scope 2 de notre empreinte carbone 2019 a été recalculé car il y a eu une erreur marginale de facteur d'émission. L'empreinte carbone globale passe donc de 90 974 à 91 965 tCO₂e (environ 1 % supplémentaire au global).

FLUX AMONT

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le transport amont (flux fournisseur vers Ingrandes-sur-Vienne) a le plus fort impact. Nous maximisons le recours au transport par bateau, moyen le moins polluant par distance parcourue.

En 2023, la répartition des moyens de transport pour le flux reçu à Ingrandes-sur-Vienne est la suivante : environ 82 % arrive par bateau, 16 % par la route et 3 % par avion²⁰.

En fin d'année 2023, nous avons commencé à utiliser le train à la place du camion pour transporter nos marchandises du port du Havre à Ingrandes-sur-Vienne. Cette action a continué en 2024, en opérant 20 % de nos livraisons par rail.

FLUX AVAL

Le flux aval correspond au flux de notre site d'Ingrandes-sur-Vienne vers nos clients (nos boutiques, nos partenaires B2B et nos clients particuliers via le e-commerce). Plus de 70 % du volume expédié est à destination de la France, que nous rejoignons majoritairement en camion. Le reste est envoyé vers l'Europe et acheminé principalement par camion ou lorsqu'il s'agit de destinations lointaines, transporté par mer ou air.

Réduire les émissions de GES liées aux consommations d'énergie

Sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne

À la mi-année 2024, un deuxième lot de panneaux photovoltaïques a été installé. Un total de 2 208 panneaux qui couvrent 30 % de la consommation d'électricité de notre site à Ingrandes-sur-Vienne, soit l'équivalent de 30 habitations. Cette installation nous permet de réduire nos émissions carbone de 50t CO₂ eq.

Des pompes à chaleur ont également été mises en place dans notre manufacture, ce qui nous permet de supprimer les aérothermes gaz pour le chauffage. Cela contribue à améliorer les conditions de travail durant les périodes de forte chaleur en climatisant les zones de production. Ce changement permet une réduction carbone de 491t CO₂ eq.

| Indicateurs  | Résultats 2022 | Résultats 2023 | Résultats 2024 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Consommation d'électricité (en Mwh) – site Ingrandes-sur-Vienne | 3 887 MW/H | 3 627 MW/H | 3 393 MW/H |
| Consommation de gaz naturel (en Mwh) - site Ingrandes-sur-Vienne | 5 833 MW/H | 5 010 MW/H | 4 133 MW/H |
| Consommation de fuel (en L) – site Ingrandes-sur-Vienne | 17 178 L | 20 000 L | 23 278 L |

Au siège social de Paris

Au siège de Paris, tout le système d'éclairage est sur minuterie et s'allume uniquement pendant les horaires de bureau. Tous les chauffages et lumières sont également éteints la nuit et le week-end depuis mars 2023.

| Indicateur  | Résultat 2022 | Résultat 2023 | Résultat 2024 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Consommation d'électricité (en Mwh) – siège de Paris | 118 MW/H | 104 MW/H | 105 MW/H |

²⁰ Les matières premières achetées pour la fabrication de nos bottes ne sont pas comprises dans le périmètre. La donnée est calculée selon le poids des marchandises reçues : échantillons et produits finis.

Dans nos boutiques

Nos boutiques en propre sont équipées de minuteries qui permettent d'éteindre toutes les lumières trente minutes après leur fermeture.

| Indicateur  | Résultat 2022 | Résultat 2023 | Résultat 2024 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Consommation d'électricité (en Mwh) – dans nos magasins | 927 MW/H | 811 MW/H | 699 MW/H |

Nos consommations totales d'électricité s'élevaient à 4 197 MW/H en 2024 et ont diminué d'environ 8 % versus n-1.

NOTRE GESTION DES DÉCHETS

Nous trions et valorisons nos déchets autant que possible et nous suivons mensuellement la quantité produite et collectée.

Sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne

Notre objectif est de trouver une filière de valorisation pour tous les types de déchets : les déchets de production tels que des chutes de caoutchouc cru non réutilisables dans notre chaîne de valeur, mais aussi des déchets dangereux ou des déchets plus classiques type cartouches d'encre, déchets alimentaires etc. Cette année, nous avons revalorisé nos plaques ST²¹ utilisées dans la production de nos bottes.

En 2024, 665 tonnes de déchets ont été produits à Ingrandes-sur-Vienne, dont 59 % ont été valorisés. Nos principaux déchets sont les cartons et papiers, les rebuts de production de bottes et les DIB²².

| Indicateurs  | Résultats 2022 | Résultats 2023 | Résultats 2024 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne (en tonnes) | 634 tonnes | 619 tonnes | 655 tonnes |
| Part de déchets valorisés du site de production (en %) | 54 % | 45 % | 59 % |

Au siège social de Paris

Nous collaborons depuis septembre 2023 avec Cèdre, qui a comme double ambition de participer à la protection de l'environnement, tout en créant des emplois pour des personnes en situation de handicap.

Des box de tri sont à disposition des équipes au sein des espaces reprographie et au rez-de-chaussée dans la cuisine. Aucune poubelle individuelle n'est disponible afin de faciliter le tri.

En 2024, nous avons produit 1 933 kg de déchets, contre 2 040 kg en 2023.

²¹ Plaques ST : plaques en plastique opaques utilisées pour déposer le caoutchouc découpé.

²² Déchets Industriels Banals. Les déchets industriels banals correspondent aux déchets qui ne sont ni inertes ni dangereux et qui ne sont générés ni par les ménages ni par le secteur du bâtiment.

NOTRE GESTION DE L'EAU

Sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne

Nous avons sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne une consommation d'eau nécessaire à la fabrication de nos bottes. Cette ressource est utilisée essentiellement dans les méthodes de refroidissement.

Notre objectif est de surveiller et de diminuer notre utilisation de cette ressource. Ainsi, nous avons mis en place en avril 2023 un plan de comptage pour suivre plus attentivement notre consommation.

En 2024, des investissements ont été validés pour mettre en place des actions afin de réduire de manière significative cette consommation. Le projet d'arrêt de la tour aéro-réfrigérée est en cours de finalisation.

Un projet de mise en circuit fermé de l'eau va être réalisé en 2025 sur deux de nos autoclaves de la manufacture, permettant également une réduction de la consommation d'eau.

| Indicateur  | Résultat 2022 | Résultat 2023 | Résultat 2024 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Consommation d'eau (en m ³) - site Ingrandes-sur-Vienne | 13 165 m ³ | 13 214 m ³ | 12 707 m ³ |

POLLUTION DE L'AIR

Maîtrise de nos émissions de composés organiques volatils (COV) sur le site d'Ingrandes-sur-Vienne

La fabrication d'une botte exige l'utilisation d'heptane, un solvant qui génère des émissions de COV pouvant entraîner des impacts sur l'environnement et la santé²³.

Pour éviter que ces émissions ne polluent l'environnement, des captations sont installées dans les ateliers (systèmes d'aspiration). Ces aspirations sont reliées à des filtres à charbons actifs, qui captent les molécules de COV qui sont retraitées par la suite.

En 2024, la fabrication d'une paire de bottes a émis 40,39 COV eq C / paire. Cette donnée n'est pas comparable à 2022 car les rejets captés n'ont été pris en compte qu'à partir de 2023.

| Indicateur  | Résultat 2022 | Résultat 2023 | Résultat 2024 |
|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquée (en COV eq C / paire) | 79,60 g COV eq C / paire | 38,13 g COV eq C / paire | 40,39 g COV eq C / paire |

²³ Les impacts sur la santé sont traités dans la partie Santé et sécurité, dans notre pilier PEOPLE.



LE SOUTIEN À DES ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Parce que la nature est notre terrain de jeu, Aigle soutient financièrement des organismes qui œuvrent pour la protection de la biodiversité.

WWF



Dans la suite de nos engagements, Aigle est devenue mécène du club Entreprendre pour la Planète de WWF (Fond Mondial pour la Nature) aux côtés de PME et ETI engagées, en soutenant à hauteur de 50 000 € le Fonds Nature Impact : un projet de préservation, restauration et gestion durable des forêts à haute valeur de biodiversité de France métropolitaine, proposant une coopération inédite entre les acteurs forestiers et le monde économique.



Ce soutien a, entre autres, été financé grâce à notre adhésion à 1 % for the Planet, qui nous engage à donner 1 % de notre chiffre d'affaires annuel généré par deux catégories phares de nos collections. En 2024, l'opération a couvert la chaussure Tenere et les vestes polaires.

Le Muséum national d'Histoire naturelle



Le Muséum national d'Histoire naturelle se consacre depuis près de quatre siècles à la nature et à ses relations avec l'espèce humaine, œuvrant notamment en faveur de la protection de la biodiversité.

En 2024, 13 000 € ont été reversés au Muséum. Pour la troisième année consécutive, ce montant est un soutien financier au dîner de gala annuel destiné à lever des fonds en faveur de la biodiversité.

03. PEOPLE



Aigle place l'humain au cœur de ses préoccupations. La marque s'engage chaque année à faire mieux : en améliorant les conditions de travail de ses collaborateurs, en promouvant l'inclusion et la diversité au sein des équipes, ou encore en leur donnant accès à différentes formations. Mais agir pour l'humain, c'est aussi faire preuve de solidarité : nous faisons ainsi des dons régulièrement à des associations.

LE DIALOGUE SOCIAL

Chez Aigle, notre politique de dialogue social se traduit par des rapports réguliers avec nos partenaires sociaux, qui se formalisent lors des CSE²⁴ et des commissions. Les membres du CSE représentent plusieurs des métiers majeurs de notre entreprise (siège de Paris, site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, retail etc.)

En 2024, 32 réunions ont eu lieu avec les instances représentatives du personnel sur des sujets tels que la santé, la sécurité, les conditions de travail, la restauration collective sur le site d'Ingrandes-sur-Vienne ou encore la mutuelle et la prévoyance. Quatre accords ont été conclus, notamment un sur l'annualisation du temps de travail dans le retail. Le nombre conséquent de rencontres illustre un climat social établi.

Nous avons également maintenu la cellule d'assistance proposée par notre partenaire FOCSIE. Depuis 2021, une assistante sociale est présente tous les 15 jours pour accompagner les salariés touchés par des difficultés personnelles, financières, sociales ou encore familiales.

Une enquête Engagement a été organisée en 2022 pour l'ensemble des cinq Maisons du Groupe MF Brands, à laquelle 93 % des collaborateurs Aigle ont participé. En 2024, le déploiement du plan d'actions a continué, sur 5 thématiques clés :

- ➔ **Confiance dans les leaders : le format « Aigle CONNECT », lancé en 2023 a été maintenu. Les Aigle Connect sont des rendez-vous trimestriels, du COMEX et de collaborateurs porteurs de projets à destination de l'ensemble des équipes. En 2024, 3 Aigle Connect ont été diffusés.**
- ➔ **Carrière et développement : lancement d'un parcours de 3 jours de formation pour les managers Aigle, mise en place d'un comité mobilité Groupe MF Brands afin de développer les promotions et la mobilité dans notre Maison et entre entreprises du Groupe MF Brands.**
- ➔ **Une académie a été lancée par MF Brands pour valoriser et inspirer les jeunes de moins de 30 ans ; en développant leurs soft skills. Une quarantaine de collaborateurs Aigle ont eu l'opportunité d'y participer via des conférences, des parcours e-learning et des webinaires. 3 thèmes ont été abordés : Collaboration et négociation, l'Intelligence émotionnelle et Développer un état d'esprit de croissance.**
- ➔ **Salaires et avantages sociaux : réalisation et diffusion d'un plaquette résumant tous les avantages sociaux offerts par Aigle.**
- ➔ **Communication interne : en 2024, nous avons lancé les « Mentor Stories », un nouveau format vidéo qui met en avant 2 collaborateurs dont l'un a joué le rôle de mentor pour l'autre. Ce nouveau format contribue à une meilleure connaissance des métiers et des organisations comme les articles « Talent Stories » de nos newsletters et les sessions de témoignages de collaborateurs qui ont été lancés l'an dernier.**

²⁴ Comité social économique.

➔ **Attachement à l'entreprise** : dans la continuité de ce qui a été fait en 2023, nous avons multiplié le nombre d'événements pour rassembler les collaborateurs à Paris et Ingrandes-sur-Vienne (goûter de rentrée, fête de Noël...), ainsi que les animations liées à la RSE (les Days for tomorrow, 3 jours de sensibilisation dédiés aux piliers de notre programme RSE, la fresque du climat..).

Cette année, nous avons aussi organisé un concours photos autour de nos valeurs, 32 équipes ont participé et envoyé une photo illustrant une de nos 5 valeurs.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET LA FORMATION

Pour répondre aux ambitions inscrites dans le budget 2024, nous avons décidé de développer les compétences des collaborateurs de notre maison sur 5 thématiques principales.

- 1 LE MANAGEMENT**
Développer une culture managériale commune sur toutes les directions
- 2 L'ORIENTATION RÉSULTATS**
Renforcer cette compétence sur l'ensemble des équipes
- 3 LA TRANSITION NUMÉRIQUE**
Préparer l'avenir et intégrer des nouvelles pratiques
- 4 LA RSE**
Poursuivre la formation et la sensibilisation des équipes
- 5 LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ**
Protéger nos collaborateurs



En 2024 :

354

collaborateurs

ont été formés lors de sessions en présentiel ou distanciel dont :

64

sur notre parcours « Leader for Tomorrow » pour les managers

136

à l'IA via une formation de 2 heures « devenez l'As du prompt »

165

sur des formations santé et sécurité

30%

de la population corporate et retail

a été formée et/ou sensibilisée à des sujets RSE

295

collaborateurs

ont suivi des formations en ligne (softs skills, cybersécurité, anti-corruption...)

Aigle investit également dans un programme de formation sur la manufacture dans le but de préserver et de développer son savoir-faire unique. L'expertise de nos Maîtres bottiers est une fierté et est indispensable pour l'entreprise. En 2024, nous avons investi 207 jours de formation au montage au poste de travail en interne contre 790 en 2023. Cette baisse de 74 % s'explique par l'arrêt complet du convoyeur école sur l'ensemble de l'année 2024, une diminution des embauches et des recours aux collaborateurs intérimaires.

La masse salariale consacrée à la formation est cette année de 2,41 % versus 2,35 % en 2023, couplé à une augmentation significative du nombre de collaborateurs formés en 2024.

| Indicateurs  | Résultats 2022 | Résultats 2023 | Résultats 2024 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Masse salariale consacrés à la formation (en %) | 3,06 % | 2,35 % | 2,41 % |
| Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations | 270 | 364 | 511 |
| Nombre de jours de formations consacrés au métier de Maître bottier | 1 621 | 790 | 207 |

L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ

NOS ACTIONS EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Aigle s'est engagé en faveur de l'égalité des chances et de la non-discrimination en signant un Accord Handicap sur la période 2018 – 2020, renouvelé sur la période 2021 – 2023. L'accord ne peut plus être renouvelé (2 accords maximum autorisés) mais nous continuons la sensibilisation en interne.

Des actions concrètes continuent d'être mises en place en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi, d'accueil et d'intégration, de formation ou encore de sensibilisation.

Recrutement

Le contexte économique ayant évolué depuis la signature de l'accord, nos ambitions de recrutement ont été revues, et avec elles nos ambitions en termes de diversité et d'inclusion.

En 2024, nous avons pu accueillir 2 nouveaux collaborateurs en situation de handicap.

Insertion, formation et maintien dans l'emploi

En 2024, nous avons procédé à des aménagements sur le plan matériel et organisationnel pour un collaborateur.

Trois dossiers d'aménagement de poste ont été instruits et sont en cours, ils devraient faire l'objet d'un aménagement de poste pour chacun des collaborateurs concernés en 2025.

Quatre collaborateurs ont pu bénéficier de la reconnaissance de travailleur handicapé, ce qui témoigne des effets de notre politique de communication et d'accompagnement au sujet du handicap.

Cette année a été l'occasion de renforcer notre collaboration avec Cap Emploi et avec nos différents prestataires qui nous accompagnent dans les aménagements de postes.

Sensibilisation, communication et formation des collaborateurs

En 2024, la Mission Handicap a continué à mettre l'accent sur l'information et la présence terrain, et le développement de partenariats. Le but : déconstruire les préjugés autour du handicap et être identifiés comme interlocuteurs sur le sujet.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de L'Emploi des Personnes Handicapées, les collaborateurs ont eu l'opportunité de participer à une conférence théâtrale sur le thème des salariés aidants et du handicap en entreprise. Elle a été l'occasion de mieux comprendre les enjeux autour de la proche aisance et du handicap, à travers des mises en situation et partages d'expériences.

Cette semaine a été l'occasion de proposer des animations aux collaborateurs, notamment une sensibilisation sur le thème de l'audition et un atelier d'ergonomie.

Également, des permanences sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne – avec la présence de Cap emploi, l'ASST et France Travail ont permis d'échanger avec 70 collaborateurs afin de leur expliquer comment l'entreprise pouvait les accompagner dans leurs démarches. Fin 2024, notre effectif de travailleurs en situation de handicap s'élève à 36 en France (27 collaborateurs en 2023), ce qui représente 6,65 % de nos effectifs (4,83 % en 2023).

| Indicateur  | Résultat 2022 | Résultat 2023 | Résultat 2024 |
|--|----------------------|---------------|----------------------|
| Taux d'emploi direct de travailleurs en situation de handicap (en %) | 4,14 % ²⁵ | 4,83 % | 6,65 % ²⁶ |

²⁵ Le taux annoncé pour 2022 était de 3,68 % au lieu de 4,14 %. Certaines informations étaient manquantes et après un recalcul, il a été corrigé.

²⁶ Chiffre basé sur les données transmises par l'URSSAF en mars 2023.

NOTRE INDEX EGALITÉ HOMME-FEMME

Cet index est calculé par le biais de cinq indicateurs compte-tenu de notre effectif :

| | |
|---------------------|---|
| Indicateur 1 | Écart de rémunération entre les femmes & les hommes (/40 points) |
| Indicateur 2 | Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes & les hommes (/20 points) |
| Indicateur 3 | Écart de taux de promotions entre les femmes & les hommes (/15 points) |
| Indicateur 4 | Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année qui suit leur retour de congé maternité (/15 points) |
| Indicateur 5 | Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations (/10 points) |

Aigle obtient la note de 99/100 points en 2024, soit une note bien au-delà du seuil réglementaire fixé à 75 points par la Loi Avenir Professionnel²⁷. Aigle est fier de ce résultat révélateur d'une politique de Ressources Humaines qui intègre pleinement le principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

| | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------------|---------------|---------------|---------------|
| Indicateur 1 | 39/40 | 39/40 | 39/40 |
| Indicateur 2 | 20/20 | 20/20 | 20/20 |
| Indicateur 3 | 15/15 | 15/15 | 15/15 |
| Indicateur 4 | 15/15 | 15/15 | 15/15 |
| Indicateur 5 | 05/10 | 05/10 | 10/10 |
| TOTAL | 94/100 | 94/100 | 99/100 |

²⁷ Rappel des textes législatifs : en dessous de 75/100, l'entreprise a obligation de mettre en place des mesures correctives. Aigle n'est donc pas concerné.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE NOS COLLABORATEURS

Chez Aigle, nous avons des métiers très différents qui entraînent des besoins en matière de santé et sécurité spécifiques, notamment pour les agents logistiques ou de production. Notre objectif est de protéger la santé de tous nos salariés tout en développant notre culture sécurité.

En 2024, nous avons déployé une analyse des postes de travail au niveau de la manufacture – des actions ont été menées comme la mise en place d'enrouleur automatique pour éviter les chutes de plein pied.

Des actions facilitant l'ergonomie vont être déployées en 2025.

| Indicateurs  | Résultats 2022 | Résultats 2023 | Résultats 2024 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Taux de fréquence des accidents du travail | 26,76 | 29,26 | 27,78 |
| Taux de gravité des accidents du travail | 0,99 | 1,1 | 0,81 |

ERGONOMIE AU POSTE DE TRAVAIL

Des aménagements de postes sont régulièrement effectués grâce aux recommandations du pôle HSE et de la médecine du travail. En juin a eu lieu à Paris et Ingrandes-sur-Vienne un atelier d'ergonomie pendant lequel une technicienne de la médecine du travail a partagé des bonnes pratiques pour les postes administratifs. Une solution de porte-documents en carton a ainsi été déployée à Ingrandes-sur-Vienne pour faciliter le passage de l'ordinateur à l'écrit.

LE RISQUE CHIMIQUE

La fabrication des bottes en caoutchouc nécessite l'emploi d'heptane et de stéarate de zinc.

Sur le site d'Ingrandes-sur-Vienne, des mesures d'exposition sont effectuées régulièrement pour vérifier qu'elles sont en-dessous des valeurs limites d'exposition (VLE) pour nos salariés. En 2024, tout comme l'année dernière, 100 % des résultats des mesures sont inférieurs aux VLEP.

Des systèmes d'aspiration et de filtration ont été installés en 2022 sur les postes les plus à risques et permettent de capter et de retraiter les composants chimiques. Certaines opérations de nettoyage sont désormais réalisées à partir de produits biosourcés afin d'éviter l'utilisation d'heptane.

Une campagne de sensibilisation aux risques chimiques a été effectuée pour les collaborateurs.

SOLIDARITÉ À TRAVERS NOS DONNS

Aigle soutient 5 associations via des dons réguliers de produits, encadrés juridiquement par des conventions de mécénat.



En 2024, nous avons fait un don de 1800 paires de bottes à la **Croix-Rouge** pour venir en aide aux collectivités locales de la région Nord-Pas-de-Calais. Ces bottes ont été distribuées dans les écoles et centres d'hébergement d'urgence qui ont été touchés par les inondations fin 2023.



Afin d'aider les plus démunis, Aigle collabore avec les **Restos du Cœur**. Grâce à nos dons, nous faisons vivre deux piliers des Restos : L'Emploi et l'Aide aux personnes défavorisées.



Créée à l'initiative de bénévoles du Secours Catholique en 1993, l'**Association Fringuette** a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté par l'accès à un emploi salarié. Elle compte aujourd'hui plus de 40 personnes, qui, en 2024, ont participé à l'élaboration de 400 couvertures, fabriquées à partir de déchets textiles provenant de chez Aigle et The Kooples. Elles ont été redistribuées en fin d'année par la Croix-Rouge. Parallèlement, nous avons maintenu nos dons réguliers.



Grâce à l'Association **Touraine Madagascar**, nous participons à l'envoi de containers composés de matériel agricole, d'outillage, de fournitures scolaires, de vélos, vêtements, jouets et vaisselle. Ils sont destinés à la ferme école d'Antsirabe, située dans le secteur d'Antsahasoa.



L'association **Atout Solidaire** est un atelier de "customisation" et une boutique de vente de vêtements cédés par des partenaires industriels du textile. Depuis son ouverture en octobre 2017, Atout Solidaire a reçu plus de 100 salariés en insertion.

| Indicateur  | Résultat 2022 | Résultat 2023 | Résultat 2024 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Nombre de pièces données à des associations | 10 760 pièces | 13 786 pièces | 10 646 pièces |

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

ORGANISATION DU REPORTING

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière présente les engagements, réalisations et projets de Aigle en matière de RSE pour l'exercice 2024. Pour élaborer celle-ci, nous avons mis en place l'organisation suivante :

- Un protocole de reporting incluant les définitions des indicateurs ainsi que les différentes procédures de collecte et de consolidation des données est actualisé et partagé chaque année avec les contributeurs concernés.
- Les données quantitatives comme qualitatives sont fournies par les contributeurs issus des différentes activités opérationnelles. Ils sont responsables de la fiabilité des informations qu'ils transmettent dans le cadre de cet exercice de reporting.
- L'ensemble de ces informations est ensuite consolidé par la Cheffe de Projets RSE, qui a la charge du processus global : actualisation du protocole de reporting, consolidation quantitative et qualitative des données, organisation des étapes de l'audit et rédaction. Pour cette partie rédactionnelle, elle était accompagnée de la Chargée de Communication Interne et Corporate, de la Responsable RSE et de relectrices.

Nous nous inscrivons dans une démarche de progrès et d'amélioration continue afin de renforcer le processus de reporting en interne et de fiabiliser les données que Aigle communique dans ses rapports extra-financiers. Depuis 2022 des fiches indicateurs reprises d'année en année spécifient la définition de l'indicateur et des éléments clés pour le consolider. La Cheffe de Projets RSE réalise également en amont des audits des contrôles de cohérence des données quantitatives.

Conformément à la réglementation, la présente DPEF a été vérifiée par un Organisme Tiers Indépendant. Les travaux menés ainsi que les conclusions se trouvent à la fin de ce rapport.

PÉRIMÈTRE

Pour cet exercice nous avons en majorité un périmètre Aigle international, incluant le siège social de Paris, le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, nos points de vente en propre, nos filiales européennes (Royaume-Uni, Allemagne) et notre filiale asiatique Aigle Asia Limited. Nous avons pour objectif d'intégrer davantage nos filiales asiatiques (Joint-Ventures Hong Kong GSM et Aigle China) dans notre reporting extra-financier pour les années à venir.

Le tableau ci-contre récapitule pour chaque type de données le périmètre couvert. Des explications et des précisions supplémentaires pourront être apportées par indicateur, pour spécifier notamment quels sites (points de vente, siège social de Paris, site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne), quels modes d'exploitation (en propre, partenaires) et quels pays ont été inclus dans l'analyse.

MATÉRIALITÉ ET ANALYSE DES RISQUES

Eu égard à notre activité, nous avons considéré que les informations suivantes n'étaient pas pertinentes et ces enjeux n'ont donc pas été intégrés à notre matrice de matérialité : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire, l'alimentation responsable, équitable et durable, la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives et les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves.

La matrice nous a permis de classer les enjeux ESG identifiés en 3 catégories : les enjeux très matériels, les enjeux matériels et les enjeux non matériels.

Certains enjeux matériels ou très matériels n'ont pas pu être inclus dans cette DPEF car récemment intégrés à la stratégie RSE de la Maison.

Les enjeux considérés comme non matériels par nos parties prenantes internes et externes ont été exclus de l'analyse de risques.

Quelques précisions méthodologiques :

- Les risques, opportunités et impacts ont été évalués selon leur poids et leur risque d'occurrence par les parties prenantes.
- Les enjeux dont la matérialité d'impact a été évaluée à 0 sont des enjeux pour lesquels nous manquons de données pour les noter.

En 2023, nous avons fait évoluer notre cartographie des risques grâce aux résultats des entretiens menés dans le cadre de la matrice de double matérialité.

PÉRIODE

Par défaut, les données qualitatives et quantitatives portent pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année écoulée, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les exceptions correspondent à des données sur nos collections qui suivent un rythme saisonnier (Printemps-Eté et Automne-Hiver) et font l'objet d'une mention explicite au sein du rapport. L'empreinte carbone est également publiée avec une année de décalage – ici nous partageons nos résultats 2023, car les délais de publication du présent rapport ne nous permettent pas de partager les résultats de l'empreinte carbone 2024 ici.

| INDICATEURS  | PÉRIMÈTRES |
|--|--|
| Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections (en références coloris) | Aigle International et Aigle Asia Limited |
| Part de fournisseurs et usines de rang 1 ayant signé notre Code de conduite | Aigle International, Aigle Asia Limited et Aigle China |
| Part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2024 et % des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2024 notée minimum B > 80 % selon ICS ou B selon BSCI | Aigle International, Aigle Asia Limited et Aigle China |
| Nombre de produits collectés via Second Souffle (seconde main) | Aigle International - France |
| Tonnage de produits usagés collectés en magasin | Aigle International - France |
| Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 en valeur absolue et % de réduction par rapport à 2019 | Groupe Aigle ²⁸ |
| Émissions de gaz à effet de serre scope 3 par produit acheté et % de réduction par rapport à 2019 | Groupe Aigle |
| Consommation d'électricité (Site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, siège et boutiques) | Aigle International – France (points de vente en propre : first et outlets, siège et site de production) |
| Consommation de gaz et de fuel (site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne) | Site d'Ingrandes-sur-Vienne |
| Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne et % de déchets valorisés | Site d'Ingrandes-sur-Vienne |
| Consommation d'eau sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne | Site d'Ingrandes-sur-Vienne |
| Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquée en France (en COV eq C / paire) | Site d'Ingrandes-sur-Vienne |
| Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité | Aigle International - France |
| Masse salariale consacrée à la formation | Aigle International - France |
| Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation | Aigle International - France |
| Nombre de jours de formations internes consacrés au métier de Maître bottier | Site d'Ingrandes-sur-Vienne |
| Taux d'emploi des Travailleurs Handicapés | Aigle International - France |
| Index égalité Femme / Homme | Aigle International - France |
| Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail | Aigle International - France |
| Nombre de pièces données à des associations | Aigle International - France |

²⁸ La mention "Groupe Aigle" fait référence à l'entité Aigle international ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales.

DONNÉES SOURCES

Les données sociales et sociétales concernant nos collaborateurs sont principalement fournies par la Direction des Ressources Humaines.

Les données environnementales et liées au produit sont collectées auprès de la Direction Production et Qualité et du service RSE. La production de ces données est principalement établie à partir du traitement de données issues de nos systèmes de gestion (bases de données des commandes, logistique, registre de suivi des déchets, comptabilité) ou de la collecte d'informations auprès des prestataires et des fournisseurs (factures, rapports d'audits environnementaux). Concernant l'indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre, les calculs ont été effectués par un cabinet spécialisé dans le calcul d'empreinte carbone des entreprises.

PRODUCT

Part de produits Aigle for tomorrow dans nos collections

L'analyse couvre l'ensemble des produits achetés par Aigle international et Aigle Asia Limited : textile (prêt-à-porter et accessoires) et chaussant (bottes Made in France, Bottes négoce, chaussures). Pour les bottes négoce, les chaussures et le textile, la période considérée correspond aux saisons Printemps-Été année 2024 et Automne-Hiver année 2024. Pour les bottes Made in France, la période considérée est une année calendaire (1^{er} janvier – 31 décembre N), car les bottes sont des produits permanents, non produites selon la saisonnalité été / hiver. Sont considérées achetées les pièces issues d'une commande confirmée au moment du reporting.

Un produit engagé chez Aigle doit répondre à un des critères ci-dessous :

- Le produit doit être fabriqué en France.
- La matière principale du produit doit être composée au minimum à 50 % de fibres répondant au cahier des charges Aigle for tomorrow. Si le produit est remboursé, le remboursement doit être composé à 100 % de fibres répondant au cahier des charges Aigle for tomorrow. Le détail des fibres autorisées est précisé dans la présente DPEF.

La donnée est calculée en prenant la part de produits Aigle for tomorrow rapportées à l'ensemble des produits de nos collections, en référence coloris commandées. Le taux est calculé selon la moyenne pondérée du nombre de références coloris des deux saisons.

Part de fournisseurs de rang 1 ayant signé notre Code de conduite

En 2024, le périmètre de l'indicateur a été élargi aux usines. L'analyse porte sur tous les fournisseurs et usines travaillant pour Aigle Asia Limited, Aigle International et Aigle China de rang 1 actifs sur une saison minimum sur l'année 2024 soit Printemps-Été année 2024 et/ou Automne-Hiver année 2024. Un fournisseur actif ou une usine active signifie un fournisseur ou une usine à qui nous avons passé une commande pendant l'année. Notre fournisseur de bottes Made In France d'Ingrandes-sur-Vienne est exclu ici, car nous faisons partie de la même société.

La donnée est calculée en prenant la part de nos fournisseurs et usines ayant signé le Code de conduite rapporté à l'ensemble de nos fournisseurs et usines de rang 1 actifs sur l'année 2024.

Part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2024 et part des usines de rang 1 avec un audit valide au 01/01/2024 notée minimum B > 80 % selon ICS ou B selon BSCI

L'analyse porte sur toutes les usines travaillant pour Aigle Asia Limited, Aigle International et Aigle China de rang 1 actives sur une saison minimum sur l'année 2024 soit Printemps-Été année 2024 et/ou Automne-Hiver année 2024. Une usine active signifie une usine à qui nous avons passé une commande. Les produits exclus du périmètre sont les accessoires chaussant (essentiellement nos produits d'entretien du caoutchouc) et les usines Made in France (y compris notre propre manufacture à Ingrandes-sur-Vienne).

Les notes d'audits prises en compte sont celles valides au 01/01/2024 pour toutes commandes de nos collections de l'année 2024 (Printemps-Été 2024 et Automne-Hiver 2024). Une tolérance est acceptée à plus ou moins 7 jours en raison d'un alignement progressif de notre KPI sur le KPI du Groupe MF Brands pour la CSR, ce dernier considérant un audit valide s'il est réalisé durant l'année de la collection. Les audits BSCI sont considérés valides si la note minimum obtenue est B et que nous travaillons pour la première année avec le fournisseur. Les audits ICS suivent la règle ci-dessous.

La donnée est calculée en prenant la part de nos usines actives de rang 1 avec une note d'audit valide au 01/01/2024 ayant obtenu une note minimum de B > 80 % selon ICS rapporté à l'ensemble de nos usines actives de rang 1 avec une note d'audit valide au 01/01/2024.

La durée de validité des audits est donnée selon les règles définies en interne :

- Note A - B > 80 : audit valide 2 ans
- Note C > 60 : audit valide 1 an
- Note D-E > 60 : audit valide 6 mois
- Note D-E < 60 : arrêt de la collaboration avec Aigle

Nombre de produits collectés via Second Souffle

L'analyse couvre tous les produits Aigle retournés par des consommateurs en France via les formulaires de reprise (via le site Second Souffle ou en boutique) sur l'année 2024.

Tonnage de produits usagés collectés en magasin

L'analyse couvre tous les produits usagés collectés par notre prestataire I:CO dans nos boutiques (first et outlets) ainsi que les sièges de Paris et d'Ingrandes-sur-Vienne.

Certaines boutiques sont équipées de box de collecte I:CO, d'autres non, mais sont toutes des points de collecte de vêtements usagés pour les clients.

La donnée est calculée en prenant la somme des tonnages collectés par mois sur l'année 2024.

PLANET

Émissions de gaz à effet de serre scopes 1, 2 et 3 et % de réduction par rapport à 2019

L'empreinte carbone de Aigle est calculée en suivant les règles du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol). Aigle utilise les méthodologies les plus précises en fonction des données disponibles actuellement et est en amélioration continue afin de calculer plus précisément ses émissions chaque année.

L'empreinte carbone de Aigle couvre 100 % des entités Aigle international et Aigle Asia Limited, ainsi que 50 % de Aigle China, en lien avec notre organisation opérationnelle et juridique.

Consommations d'énergie (Site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne, siège et boutiques) – électricité, gaz et fuel

Cet indicateur couvre toutes les consommations énergétiques du siège de Paris, du site d'Ingrandes-sur-Vienne et de nos points de vente en propre (first, outlets) sur l'année 2024. Seul le site d'Ingrandes-sur-Vienne consomme du gaz et du fuel.

Tonnage de déchets sur le site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne et % de déchets valorisés

Cet indicateur couvre l'ensemble des déchets du site d'Ingrandes-sur-Vienne (déchets dangereux et non dangereux).

La part de déchets valorisés est calculée en prenant le tonnage de déchets valorisés rapporté au tonnage total de déchets. Les tonnages et le détail de retraitement des déchets sont fournis par nos différents prestataires de collecte.

Consommation d'eau (Site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne)

Cet indicateur couvre l'ensemble de la consommation d'eau du site d'Ingrandes-sur-Vienne sur l'année 2024. Elle est donnée par les compteurs et factures.

Grammes de COV émis par paire de bottes fabriquée en France (en COV eq C / paire)

Cet indicateur couvre toutes les bottes produites sur notre site d'Ingrandes-sur-Vienne et prend en compte le volume d'heptane acheté rapporté au nombre de paires de bottes. L'analyse, qui prend également en compte les rejets captés par les filtres installés dans notre manufacture, est effectuée par un prestataire externe.

Montant reversé à des associations en lien avec la biodiversité

Cet indicateur couvre toutes les sommes reversées à WWF, 1% for the Planet et au Muséum national d'Histoire naturelle.

PEOPLE

Masse salariale consacrée à la formation, nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation

Ces indicateurs comprennent tous les collaborateurs en France (siège Paris, site d'Ingrandes-sur-Vienne et personnel magasin).

La masse salariale consacrée à la formation est calculée en faisant la somme de :

- La contribution formation versée à l'URSSAF
- Le coût pédagogique des formations internes et externes, les frais annexes, la valorisation du temps passé en formation (nombre heures et salaire moyen)
- Le coût des formations internes au poste de travail en production (nombre d'heures des collaborateurs formés au montage multiplié par le taux horaire)

Cette somme de coût est ensuite rapportée à la masse salariale.

Le nombre de collaborateurs formés correspond au nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs actions de formation au cours de l'année.

Nombre de jours de formations internes consacrés au métier de Maître bottier

Cet indicateur comprend toutes les heures de formation effectuées par les personnes de notre manufacture d'Ingrandes-sur-Vienne formatrices ainsi que par les stagiaires sur le montage.

La donnée est calculée en prenant le total des heures de formation réalisées par les formés et les formateurs que nous considérons comme un employé à temps plein. Ainsi, nous comptabilisons 50 % du temps pour le formé et 50 % pour le formateur. Le nombre d'heures de formation par an est divisé par huit, huit heures étant le nombre d'heures travaillées par jour.

Taux d'emploi des Travailleurs Handicapés

Cet indicateur comprend tous les collaborateurs en France (siège Paris, site d'Ingrandes-sur-Vienne et personnel magasin). Il est calculé selon les définitions réglementaires et correspond au nombre de salariés Aigle déclarés travailleurs handicapés sur l'effectif total au moyen annuel sur l'année 2024.

Index égalité Femme / Homme

Cet indicateur comprend tous les collaborateurs en France (siège Paris, site d'Ingrandes-sur-Vienne et personnel magasin). Il est calculé selon les définitions réglementaires et respecte 5 critères précisés dans le présent rapport, sur l'année 2024.

Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail

Ces indicateurs comprennent tous les collaborateurs en France (siège Paris, site d'Ingrandes-sur-Vienne et personnel magasin). Ils sont calculés selon les définitions réglementaires sur l'année 2024, prenant en compte la quantité d'accidents avec arrêt pour le taux de fréquence et la quantité de jours perdus par incapacité temporaire pour le taux de gravité.

Nombre de pièces données à des associations

L'analyse couvre l'ensemble des dons effectués en échange d'un reçu fiscal par Aigle International (de France uniquement), en nombre de pièces, sur l'année 2024.

REMERCIEMENTS



Aigle remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de cette Déclaration de Performance Extra-Financière :

- Toutes les contributrices et contributeurs internes pour leur implication dans le processus de récolte d'informations sur leurs actions et stratégies, leurs indicateurs de suivi et de performance.
- Cheffes de Projet (pilotage et rédaction) : Alice Abraham et Léa Jordy.

Crédits photo : Direction du marketing Aigle.

Exercice clos le 31 décembre **2024**

RAPPORT

DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT (OTI) SUR LA
VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDEE DE
PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

AIGLE INTERNATIONAL

57 BOULEVARD DE MONTMORENCY
75016 PARIS



AIGLE INTERNATIONAL

Rapport de l'organisme tiers indépendant (OTI) sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac Inspection pour les activités de vérification et validation sous le numéro 3-1877 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la Déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel », pour l'exercice clos le 31/12/2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- AIGLE INTERNATIONAL poursuit le déploiement de sa stratégie de durabilité. Nous avons pu constater l'engagement de l'entité, la structuration de ses politiques et de ses trajectoires d'impact, ainsi que l'amélioration de ses résultats ;

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA : FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.



- Malgré la robustesse globale du processus de production des Informations, nous notons que certains indicateurs ne couvrent pas l'ensemble du périmètre consolidé. L'entité est néanmoins transparente dans la Déclaration sur la non-intégration de certaines entités, notamment les filiales asiatiques, dans le cadre de la production des indicateurs concernés ;
- S'agissant de l'indicateur mineur relatif à la formation au métier de Maître Bottier, nous attirons votre attention sur la fiabilité et la stabilité de la méthode de calcul de l'indicateur afin de garantir, notamment, une bonne comparabilité entre les résultats des différents exercices.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière, tenant lieu de programme de vérification.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822.11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre les mois de novembre 2024 et février 2025 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené dix entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment la direction RSE et transformation, la direction des ressources humaines, la direction opérationnelle, la direction qualité, la direction HSE et la direction produits.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance, afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités présentées en annexe ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 41,9% et 99,1% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort, le 26 février 2025

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

GROUPE Y Audit

POISSONNET Christophe

Christophe POISSONNET

**Associé Département Durabilité
Directeur technique**

Annexe 1

| Pilier | Indicateurs clés de performance et indicateurs vérifiés | Sélection d'entités contributrices | Taux de couverture des tests (effectifs) |
|---------|--|--|--|
| PRODUCT | % de produits AFT dans nos collections | - AIGLE ASIA LTD - AIGLE INTERNATIONAL | 50,7% |
| | % de fournisseurs de rang 1 signataires de notre Charte éthique | - AIGLE ASIA LTD - AIGLE HONG KONG LTD - LI-NING AIGLE VENTURES COMPANY LTD | 56,6% |
| | % de nos usines auditées avec une note minimum de B > 80% selon ICS | - AIGLE ASIA LTD - AIGLE HONG KONG LTD - LI-NING AIGLE VENTURES COMPANY LTD | 56,6% |
| | Nombre de produits collectés via Second Souffle | - AIGLE INTERNATIONAL | 41,9% |
| PLANET | Émissions de GES en tCO2eq et % de réduction des émissions de CO2 | - AIGLE ASIA LTD - AIGLE HONG KONG LTD - AIGLE INTERNATIONAL - AIGLE SA - LI-NING AIGLE VENTURES COMPANY LTD | 99,1% |
| | Consommations d'énergie | - AIGLE INTERNATIONAL - AIGLE SA | 42,5% |
| | % de déchets valorisés du site de production | - AIGLE INTERNATIONAL | 41,9% |
| | Tonnage total des déchets du site de production d'Ingrandes | - AIGLE INTERNATIONAL | 41,9% |
| PEOPLE | Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation | - AIGLE INTERNATIONAL - AIGLE SA | 42,5% |
| | Nombre de jours de formations internes consacrés au métier de Maître Bottier | - AIGLE INTERNATIONAL - AIGLE SA | 42,5% |
| | Dons de pièces aux associations | - AIGLE INTERNATIONAL | 41,9% |
| | Index égalité professionnelle | - AIGLE INTERNATIONAL | 41,9% |
| | Taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap | - AIGLE INTERNATIONAL | 41,9% |



NIORT
53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex
Tél. : 05 49 32 49 01 - Fax : 05 49 32 49 17
email : groupey@groupey.fr
www.groupey.fr

AIGLE 1853 